T
825

ÉMILE BANNING

# CONSIDÉRATIONS POLITIQUES
SUR LA
# DÉFENSE DE LA MEUSE

(MÉMOIRE RÉDIGÉ EN 1881-1886)

**Réédité avec un AVANT-PROPOS et une INTRODUCTION**

sur la vie et les idées politiques d'Émile Banning
et sur sa conception de l'indépendance de la Belgique

PAR

*HISTORICUS*

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
T. 825

BRUXELLES ET PARIS
LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST ET Cie, ÉDITEURS

1918

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST et Cie, Éditeurs
4, PLACE DU MUSÉE, BRUXELLES
BUREAU A PARIS : 63, BOULEVARD HAUSSMANN

*Extrait du Catalogue:*

**Dans la Geôle Bruxelloise. Deux années sous le joug allemand**, par ***. Avec une préface de M. PAUL DESCHANEL. Un volume in-16 ..... Prix : **4** francs

**Figures Italiennes d'aujourd'hui** : *S. Sonnino, G. Giolitti, L. Luzatti, S. Barzilaï, C. Battisti, L. Bissolati, G. Salvemini, G. d'Annunzio, E. Corradini, G. Ferrero*, par JULES DESTRÉE, membre de la Chambre des Représentants de Belgique. Un volume in-16 ..... Prix : **4** francs

**Petite Histoire de Belgique**. *Ouvrage honoré d'une souscription du Gouvernement Belge.* Un volume in-16, orné de quatre cartes et d'un portrait du Roi Albert... Prix : **1** fr. **20**

**Petite Histoire de l'Invasion et de l'Occupation allemande en Belgique**, par LÉON VAN DER ESSEN, Professeur à l'Université de Louvain. Un volume in-16 ..... Prix : **2** fr. **40**

**Le Dossier diplomatique de la question belge**. Recueil des pièces officielles, avec notes, publié par FERNAND VAN LANGENHOVE, Secrétaire du Bureau Documentaire Belge, au Havre. Un fort volume in-16 ..... Prix : **4** fr. **80**

**La guerre et les œuvres d'art en Belgique**, par le Bon H. KERVYN DE LETTENHOVE, Membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Un volume grand in-8 (29 × 24 cm.), *illustré de 123 gravures* : monuments, ruines et objets d'art ..... Prix : **4** fr. **80**

**Les Batailles de la Marne**, par UN OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR ALLEMAND. Traduit de l'allemand par TH. C. BUYSSE. Précédé d'une étude critique de M. JOSEPH REINACH. Un volume in-16, avec cartes hors texte ..... Prix : **3** fr. **60**

**La Nation criminelle**. Étude historique de la déformation morale allemande, par FERD. VAN DE VORST, Avocat au Barreau d'Anvers. Un volume in-16 ..... Prix : **2** francs

**La Belgique de demain et sa politique**, par N. WALLEZ. Un volume in-16 ..... Prix : **2** francs

4444

# CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

SUR LA

# DEFENSE DE LA MEUSE

(Décision du Syndicat des Editeurs du 27 juin 1917).
A partir du 1er août 1917, majoration temporaire de 20 °/₀ sur le prix des volumes.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ÉMILE BANNING

# CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

SUR LA

# DÉFENSE DE LA MEUSE

(MÉMOIRE RÉDIGÉ EN 1881-1886)

**Réédité avec un AVANT-PROPOS et une INTRODUCTION**

sur la vie et les idées politiques d'Émile Banning

et sur sa conception de l'indépendance de la Belgique

PAR

*HISTORICUS*

T. 825

BRUXELLES ET PARIS

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST ET Cie, ÉDITEURS

1918

# AVANT-PROPOS

# AVANT-PROPOS

*Banning, aussi ardent patriote que vigoureux penseur, a consacré sa vie et tous ses écrits à la défense et à l'illustration historique de l'intérêt national belge. Il en a plaidé la cause en toutes circonstances avec une indépendance de pensée, une force et une abondance de raisons incomparables, au point d'en pouvoir être regardé, à juste titre, comme le champion le plus accompli que la Belgique ait eu depuis 1830.*

*Des publicistes sont partis de là pour faire de lui, — et d'autres ont fait tout uniment, — le protagoniste d'une doctrine d'action politique aventureuse et agressive, dont l'Allemagne s'est naturellement empressée d'attribuer à la Belgique officielle la secrète inspiration ou l'imaginaire héritage.*

*Pareille interprétation et pareille imputation sont également ineptes : les faits de notoriété publique le disent assez.*

*La Belgique fut, de tout temps, la nation la plus vivement intéressée et la plus sincèrement attachée à la paix du monde.*

*De la Révolution de 1830 à la guerre de 1914, non plus qu'auparavant, la Belgique n'a jamais*

*nourri de desseins hostiles contre personne. L'ennemi qu'elle combat aujourd'hui avec une si farouche énergie, c'est lui-même qui l'a contrainte à prendre les armes, et dans cette guerre si injustement imposée à sa neutralité, après trois ans d'une lutte sans merci, le gouvernement belge — il vient de l'affirmer de nouveau, avec solennité, dans sa réponse du 24 décembre 1917 au message pontifical — n'obéit encore toujours qu'à une inspiration défensive : maintenir l'indépendance du pays, le restaurer dans ses biens et sa prospérité, et assurer sa sécurité d'une manière vraiment efficace.*

*L'Allemagne avait, au contraire, formé le projet de s'emparer de l'hégémonie du monde. Pour légitimer son dessein, elle n'a pas hésité à ériger la forfaiture et la violence en prérogatives des États forts, et à convertir le terrorisme en loi de la guerre régulière. Cette contemption officielle et systématique du Droit a fait scandale parmi tous les peuples civilisés ; elle a alarmé les États démocratiques sur leur tranquillité future ; elle a creusé un abîme de méfiance entre les nations belligérantes. Le régime de la confiance réciproque ne saurait évidemment plus se rétablir dans les relations internationales sans une transformation radicale, — soit acceptée, soit subie par l'agresseur, — des conditions de fait qui lui ont rendu l'attentat possible.*

*En quoi consistera précisément cette transformation ? Faudra-t-il que les perturbateurs de la*

*paix internationale aient été mis, par la force des armes, dans l'absolue impuissance de nuire? Si l'on s'en tient de préférence au principe d'une modification dans le système des rapports politiques et dans les dispositions morales des belligérants, quelle en devra être l'étendue?*

*Les uns espèrent que l'opinion publique des Empires centraux viendra à résipiscence à la fin des hostilités, et que cette conversion spirituelle neutralisera suffisamment la capacité de récidive qu'aura pu leur laisser l'issue de la guerre, pour qu'on puisse s'abstenir à leur égard de toute mesure matérielle de précaution. D'autres estiment que le besoin de sécurité et de justice, maintenant universel et prédominant dans les aspirations populaires, imposera, en tout état de cause, de recourir, par raison de prudence et dans l'intérêt même d'une paix plus durable, à certains expédients complémentaires : combinaisons politiques et économiques, voire redressements de frontière.*

*A l'aréopage des nêgociateurs du traité reviendra la mission d'arbitrer la dispute, en s'inspirant tout ensemble des principes du droit et des leçons de l'histoire, du vœu des peuples et de l'appréciation des circonstances. Quelle que doive être leur sentence, la Belgique peut moins qu'aucune autre nation se désintéresser du débat, car sa neutralité, quoiqu'inviolable, fut la première violée et, si l'on n'y avait garde, sa frontière resterait demain exposée à être encore franchie comme elle le fut hier.*

*Mais l'intérêt qu'elle prend et doit prendre dans cette affaire vitale pour elle, n'autorise personne à lui prêter des intentions inavouables. Les Belges savent trop, par tradition, le prix de la liberté dans la vie civique, que pour être d'humeur à rien sacrifier des conditions de l'existence autonome de leur pays. Ils connaissent trop aussi, par expérience, la valeur de la justice dans les rapports internationaux, que pour méditer de s'assurer un avantage quelconque en infligeant violence aux droits d'autrui. Ils sont unanimement persuadés que, pour le cas de conflit d'aspirations, la voie des accommodements pacifiques est ouverte aux peuples d'intention droite : moyennant un peu de bonne volonté mutuelle, il se trouve toujours assez de place sous le soleil pour lotir convenablement tous les intérêts légitimes.*

*Banning ne pensait pas différemment. Rien n'autorise à prétendre qu'en définissant les termes essentiels de la politique belge, il ait jamais entendu se placer en dehors des conditions de l'action internationale honnête et pacifique. Il serait donc injuste et intempestif de se servir de ses écrits pour susciter ou alimenter des polémiques entre peuples voisins faits pour vivre en bonne entente et même pour s'unir.*

*Il ne le serait pas moins d'attribuer la présente reproduction d'un de ses écrits à je ne sais quelles arrière-pensées politiques.*

*Banning est mort depuis vingt ans : son œuvre appartient à la science. Il est loisible à un Alle-*

*mand de publier maintenant, en Allemagne, dans le texte original et en traduction, celui de ses articles de revue qui fut le premier état du mémoire que nous rééditons*[1]. *Ce mémoire même, depuis la révélation qui en fut faite il y a 27 ans, par le pamphlétaire français Foucault de Mondion (1891), a toujours été traité comme un document livré à la libre discussion, sinon abandonné au domaine public. Ira-t-on contester à un homme d'études toute faculté de faire en temps de guerre sur un tel ouvrage œuvre d'historien? Marchanderait-on, en pays ami ou neutre, à un citoyen belge, le droit de la reproduire sous le prétexte que l'auteur — qui parlait au temps de paix! — s'est exprimé, en certains passages, avec plus de liberté que de déférence vis-à-vis d'États actuellement alliés de la Belgique, et a défendu, en d'autres, des opinions personnelles dont pourrait aujourd'hui prendre ombrage la sourcilleuse neutralité d'un État non belligérant?*

1. En novembre 1917, sous le titre : « Emil Banning : *Die Verteidigung Belgiens vom nationalen Standpunkt und europaischen Standpunkt* » et sous la signature de « Juridicus », a paru comme premier fascicule d'une collection nouvelle « Belgier über Belgien » (Jugements de Belges sur la Belgique), chez F. A. Perthes à Gotha, le texte français avec traduction allemande d'un article de la *Revue de Belgique* de février 1887, intitulé « La défense de la Belgique au point de vue national et européen ». Dans cet article, Banning avait lui-même donné la publicité à la plus grande partie du mémoire « confidentiel » que nous rééditons.

*Enfin la légitimité du propos dont nous nous réclamons, doit suffire, il nous semble, avec la correction scientifique de la méthode, pour mettre le commentateur à l'abri de tout soupçon comme de toute censure. Nous poursuivons un but qui se confond à nos yeux avec l'accomplissement d'un devoir civique :*

Éclairer, par les procédés habituels de l'histoire, nos compatriotes et aussi le public des pays alliés et neutres, sur les éléments constitutifs de l'indépendance belge et sur les rapports indestructibles du problème de géographie et de puissance qui subordonne la tranquillité de l'Europe à la sécurité de la Belgique.

*C'est parce que les* « Considérations politiques sur la défense de la Meuse » *se prêtent remarquablement à la réalisation de ce dessein d'instruction historique qu'il nous a semblé utile de les remettre au jour, dans le cours même de l'ébranlement général du monde et sans attendre qu'ait pris fin l'épreuve subie par la nation belge.*

*31 janvier 1918.*

---

# INTRODUCTION

## VIE ET IDÉES D'ÉMILE BANNING
## ORIGINE ET PORTÉE INTERNATIONALE
DES
## « *Considérations politiques sur la Défense de la Meuse* »

# INTRODUCTION

## Vie et idées d'Émile Banning. — Origine et portée internationale des « Considérations politiques sur la défense de la Meuse ».

### I

Né à Liége le 12 octobre 1836, d'un père originaire d'Amsterdam, ancien officier de l'armée napoléonienne établi à Maestricht et qui avait quitté cette ville lorsque le traité du 15 novembre 1831 l'eut livrée à la Hollande, Émile Banning eut une jeunesse besogneuse et des débuts pénibles en dépit d'études brillantes. Il fut d'abord simple employé à 1.200 frs à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

L'amitié de deux hommes remarquables, le conseiller Stas et Paul Devaux, le tira de cette impasse.

P. Devaux le soutint d'abord de ses conseils ; puis il le présenta à Charles Rogier, alors ministre des Affaires étrangères, qui l'attacha à son Département « en qualité d'archiviste-bibliothécaire chargé, en outre, de l'étude des affaires courantes dans leurs rapports avec les précédents historiques ».

A ce moment commença pour Banning une vie de labeur intense et d'extraordinaire fécondité.

Il entre en relations de service puis d'amitié avec le baron Lambermont, qui était déjà à cette époque et fut jusqu'au début de ce siècle l'âme de la politique extérieure belge. Tout en organisant la bibliothèque du ministère, Banning rédige une quantité de notes et de mémoires de la plus haute valeur historique et pratique. Ces travaux ne tardent pas à attirer l'attention des divers ministres qui se succèdent à la tête du Département.

Léopold II, à qui il est présenté en 1867, le remarque à son tour et bientôt l'associe à ses grands projets de politique civilisatrice et coloniale africaine. Il le fait prendre part à la réunion de Bruxelles (1876), à la fondation et aux travaux de l'Association internationale africaine, à la Conférence de Berlin (1885) où il joua un rôle très important, à la Conférence de Bruxelles pour la répression de la traite (1889-1890).

Dans chacune de ces diverses étapes de sa carrière administrative et diplomatique, sa collaboration fut marquée par des études et publications d'une exceptionnelle importance et couronnée par des résultats qui l'imposèrent à la haute estime de tous ceux qui eurent le privilège de le connaître.

Ce labeur administratif et historique ne suffit

pas à absorber l'activité de Banning : il mena de front des collaborations variées à divers journaux et revues.

Cette partie de son œuvre, à la fois littéraire et scientifique, eût suffi, à elle seule, à assurer à son nom une réputation durable. Les dons de Banning comme écrivain étaient, en effet, de premier ordre : hauteur et variété des vues, clarté de la conception, ordonnance irréprochable de l'exposé, érudition jaillissante, gravité soutenue sans pédanterie, entrain de la démonstration, surtout maîtrise éclatante d'un style où la vivacité naturelle de la pensée s'épanouissait à tout instant en images d'un coloris et d'une fermeté de contours admirables. Il excellait dans l'art de résumer, à la fin d'une discussion, ses principaux moyens de convaincre, en quelques formules incisives et brillantes qui se gravaient dans la mémoire avec un relief de médaille.

Un de ses amis, M. Ernest Gossart, a publié, quelques mois après sa mort, un recueil d'annotations extraites de ses papiers : ces *Réflexions morales et politiques* [1], d'un tour aphoristique, rappellent les « pensées » et les « maximes » des

1. Le titre complet en est : *Émile Banning : Réflexions morales et politiques*, publié par Ernest Gossart, précédé d'une notice biographique par le général Brialmont. — Bruxelles, Spineux et Cie, 1899 (in-12, LXXXIII-279 pages).

moralistes célèbres, l'auteur n'apparaît pas indigne, en certains endroits, d'être égalé aux maîtres du genre et mérite, en presque tous, de leur être associé.

Pourtant cet homme éminent ne jouit point pendant sa vie d'une autorité proportionnée à la supériorité de son talent.

Le cercle de la réputation de Banning ne s'élargit jamais jusqu'au grand orbe de la célébrité. Son influence ne s'exerça avec persistance et profondeur que dans les conseils particuliers du Gouvernement.

Le général Brialmont dit de lui dans sa notice funèbre lue à l'Académie Royale de Belgique :

« La nature accorde à certains hommes des dons qui leur permettraient de jouer un rôle marquant dans la diplomatie ou la politique, si elle ne leur refusait les avantages et les qualités nécessaires pour exercer de l'influence dans les salons et les cercles où les diplomates et les hommes d'Etat passent une partie de leur existence.

« Banning fut un de ces hommes. Ses talents et son caractère l'eussent élevé au premier rang, mais sa santé délicate et une infirmité contractée dans l'enfance[1] l'éloignèrent du monde et limitèrent ses relations au cercle étroit de la famille et d'un petit groupe d'amis. Sa destinée fut de briller au second rang et d'y rendre plus de services à la patrie et à l'humanité que n'en rendent la plupart de ceux qui occupent de hautes positions. »

1. Il avait subi à l'âge de deux ans une luxation de la hanche droite qui le laissa boîteux.

D'autres causes de l'obscurité relative de Banning doivent être portées en ligne de compte.

Banning, intelligence supérieure, était aussi ce qu'on appelle « un caractère ». Il ne sacrifia jamais au souci de la popularité, ni aux calculs de l'ambition. Droit, modeste et désintéressé, il n'avait qu'une passion, mais elle l'animait tout entier : servir son pays, de l'intérêt duquel il ne séparait pas la cause de la liberté et de la justice. Politiquement parlant, il appartenait à l'opinion modérée de gauche, dite « libérale » ; mais c'était, en même temps, un esprit profondément religieux et, au point de vue social, de tendances conservatrices ; il avait un culte pour Gladstone ; son idéal était, semble-t-il, celui de l'école de Montalembert et de Lacordaire ; son biographe E. Gossart l'appelle « un libéral chrétien » et semble souligner discrètement, dans cette position intellectuelle immuablement gardée, une nuance d'anachronisme et une volonté d'isolement qui, à nos yeux, sont plutôt signes de noblesse d'esprit. Mais les âmes qui préfèrent se retrancher ainsi en leurs convictions réduisent, par le fait même, et leur mise et leur chance de gain à la loterie de la fortune politique et de la popularité.

De plus, par dévouement à la chose publique, Banning confondait sans hésiter son labeur, même

le plus personnel, dans l'œuvre collective et impersonnelle des bureaux. Il poussait jusqu'au scrupule l'observation de la réserve professionnelle du fonctionnaire.

La plus grande partie de ses écrits est restée inédite et sommeille dans les archives du Département des Affaires étrangères. De ceux qui ont été imprimés, beaucoup le furent sous un pseudonyme ou parfois sans nom d'auteur ; trois ou quatre volumes portent sa signature ; le gros de son œuvre publiée a été disséminé dans des brochures de circonstance, dans des cahiers de tirage privé, dans des publications périodiques diverses et qui ont cessé depuis longtemps de paraître. Tout cela attend l'éditeur qui rassemblera ces « membres disjoints » et le commentateur qui leur réinsufflera la vie[1].

Or, la gloire est presque toujours le prix d'une résolution de conquête et il n'y a guère que les violents, qui réussissent vivants à la ravir.

Et puis, il faut aussi faire une part à l'effet de nivellement inhérent à la carrière administrative. L'uniformité est la loi de l'administration : mérite

1. Il est juste de rendre ici hommage à M. E. Gossart qui a, du moins, sauvé de l'oubli, outre les *Réflexions morales et politiques*, quelques-uns des articles de Banning sur la défense de la Belgique en les publiant, en 1901, sous le titre : *La Belgique au point de vue militaire et international* (Bruxelles, Castaigne, in-8°).

et médiocrité y portent le même habit brodé ; l'homonymie des titres y protège l'anonymat de la fonction contre l'individualisme du talent. L'avancement s'y poursuit pour tous ensemble, en une procession solennelle réglée à l'ancienneté et qui se déroule, d'un pas égal, dans l'unique avenue d'une commune hiérarchie. Pour Banning, le sommet du coteau, si rapproché fût-il, demeura inaccessible : tombé en désaccord vers la fin de sa vie avec le roi Léopold II sur les principes de l'administration de l'État indépendant du Congo, il ne reçut point la direction vacante des Affaires politiques. Et cette défaveur eut un regrettable contrecoup : elle le condamna à un silence relatif où s'évanouit pour lui toute possibilité d'étendre et même d'entretenir les moyens limités d'influence sur l'opinion publique dont il avait jusque là disposé. Il ne lui fut plus donné, dès lors, de grandir que dans l'estime privée d'un cercle d'amis fidèles.

Épreuve pénible, mais qui, pourtant, ne prit pas au dépourvu le sage qu'il était : il la supporta stoïquement, sans bruit, et, peu après, mourut de même (13 juillet 1898), désenchanté de beaucoup de choses, désabusé des hommes, inquiet des transformations de l'esprit public, enfin dépouillé de toute certitude terrestre hormis celle d'avoir consciencieusement servi sa patrie et d'avoir, en tout

temps, plus honoré ses fonctions qu'il n'en avait retiré d'avantages.

La renommée prit froidement congé de son nom le jour de ses funérailles.

Après le bout-de-l'an de la publication posthume de ses *Réflexions morales et politiques*, commença auprès de son tombeau et de sa mémoire la longue faction de la solitude et du silence. Il ne fallut rien de moins que la guerre pour que ses concitoyens songeassent à en opérer la relève ; — la guerre..., et aussi le culte muet et fervent conçu de-ci de-là, au milieu de l'indifférence générale, pour son œuvre fortuitement découverte et méditée, par quelques jeunes Belges qui n'en avaient, au reste, point connu l'auteur et à qui nul maître ne l'avait révélée.

## II

Il eût appartenu à l'enseignement universitaire d'empêcher la consommation de cette injustice, ou, consommée, de la réparer.

Parmi les écrits politiques de Banning, certains eussent pu sans inconvénient être publiés après sa mort. D'après ceux qui avaient été édités et ce que l'on connaissait ou savait des autres, personne ne pouvait avoir de doute sur leur qualité hors de pair,

sur leur importance historique, sur leur portée éducative. Ils sont vraiment l'honneur de la diplomatie belge. La vocation nationale et internationale de la Belgique y est discernée dans l'enchevêtrement des événements du passé et la complication des faits du présent avec une intuition supérieure et une égale exactitude scientifique. On ne pourrait les mettre en parallèle, sous ce rapport, qu'avec les lettres, notes et allocutions du roi Léopold II, à la préparation et à l'inspiration desquelles il paraît d'ailleurs certain qu'ils ont souvent servi.

Enfin, de tous les publicistes politiques belges, Banning est celui qui a donné de l'intérêt national belge, à chaque phase de l'évolution du pays, les synthèses les plus compréhensives et les plus pratiques, et aucun n'a su les exprimer en un plus magnifique langage.

Par tous ces titres, l'œuvre de Banning se recommandait comme thème d'enseignement.

Les universités belges ne parurent point s'en apercevoir.

On y enseignait certes, et avec soin, l'histoire de Belgique : l'histoire belge ancienne en particulier y comptait de remarquables pionniers ; mais les leçons scientifiquement coordonnées s'y arrêtaient à peu près à la période de la fondation de l'indépendance (1830) ; on eût dit que l'histoire belge cessait

d'être susceptible d'une étude scientifique à partir du moment où la Belgique s'était constituée en Etat souverain. Même en librairie on ne pouvait trouver un bon précis d'histoire contemporaine du royaume. L'État s'en remettait donc à l'initiative privée du soin d'assurer l'éducation actuelle du sens politique national et international de l'élite belge. Autant dire que cette élite était livrée à elle-même pour la connaissance synthétique des événements belges contemporains, pour la formation de ses idées sur les conditions historiques, économiques et sociales du développement moderne de l'État belge en Europe et dans le monde, pour la compréhension raisonnée des exigences de ce développement et pour l'orientation consécutive des esprits sur les objectifs de la politique extérieure de la Belgique.

En d'autres pays, et notamment en Allemagne, toutes ces notions, d'importance capitale dans la vie d'un Etat, surtout d'un Etat récemment fondé, sont l'objet des recherches de savants éminents ; approfondies et réduites en systèmes, elles forment le couronnement des études supérieures imposées pour l'accès aux principales carrières libérales et administratives.

Il y eut bien une réaction, vers 1905, au temps de l'agitation créée par les projets d'organisation de l'« expansion mondiale », idée favorite de Léopold II ;

elle fut de peu de durée ; la mort du roi, son promoteur, lui porta un coup sensible. La Belgique, en résumé, était une nation prospère, une nation heureuse, une nation convaincue de sa sécurité. Les petits peuples, dans cette condition, ont une histoire, comme les autres, mais ils ne s'en soucient guère : leur capacité d'indifférence et d'oubli envers leurs maîtres naturels d'expérience politique dépasse souvent, sans qu'ils s'en doutent, toute mesure.

L'auteur de ces lignes peut apporter là-dessus le témoignage personnel d'observations faites à l'époque où le mémoire de Banning venait d'être nouvellement réédité dans un recueil belge du Havre : nous eûmes alors, plus d'une fois, l'occasion de constater, en nous entretenant avec des Belges de notre génération, que ce document fameux, dont la divulgation subreptice avait provoqué en 1890 un bruit énorme et presque fait scandale en Belgique (Cf. séance de la Chambre des Représentants du 26 avril 1890), était totalement inconnu ou presque oublié d'hommes d'ailleurs instruits, même de publicistes et de politiques que leur profession obligeait, semble-t-il, à n'ignorer point des œuvres de cette sorte et de cette valeur. L'étonnement admiratif que la lecture du mémoire leur causait ressemblait à l'effet de la découverte d'un chef-d'œuvre : c'était pour eux « une révélation » ;

on relèverait aisément trace du fait dans la presse belge de l'époque. Et cette impression fut durable : encore plusieurs mois après, entre jeunes intellectuels belges revenant du front, ou plus anciens se retrouvant à un carrefour des routes de l'exil, il n'était pas rare de s'entendre poser par un néophyte, dans la fraîcheur de son émerveillement, la naïve question que l'on rapporte du fabuliste enthousiasmé par Baruch : « Avez-vous lu Banning ?... »

On eût dû, en vérité, l'avoir lu plus tôt...

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

## III

Qu'entre les divers écrits de Banning, les *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* soient particulièrement dignes d'exciter de tels sentiments, nous laisserons au lecteur, éclairé par les événements de la guerre, le soin d'en juger.

Personne ne pourra, ce nous semble, refuser de convenir que ce mémoire offre un incomparable sujet de méditation pour ceux qui trouvent jouissance à promener sur les événements du jour la curiosité de leur esprit en quête des effets et des causes.

Non que toutes les parties en soient d'égale valeur.

La rédaction originelle de Banning remonte à mars 1881 ; le texte définitif à octobre 1886 ; certaine note semblerait même indiquer qu'il l'a retouché encore au début de 1887.

Trente ans ont passé depuis lors : *Grande mortalis aevi spatium.*

Que d'événements accumulés en ce laps de temps, que de changements survenus dans les relations entre les Etats ou introduits dans leur personnel gouvernemental, que de transformations opérées dans le caractère des peuples et dans les dispositions générales de l'esprit public !

Banning a pu prédire un certain nombre de faits qui ne se sont enchaînés puis déroulés que sous nos yeux, lorsque la mort avait déjà fermé les siens.

Mais, si étendue que fût sa connaissance des éléments de la compétition internationale, si pénétrante que fût sa clairvoyance politique, — qu'il avait, pourtant, développée jusqu'à une sorte d'intuition divinatoire, — il ne pouvait néanmoins tout prévoir, ni ne se tromper en rien.

Le début du premier chapitre des *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* ménage, sous ce rapport, quelque déception au lecteur et l'on fera

bien, avant de l'aborder, de se prémunir intérieurement contre l'impression désavantageuse de cette fausse « prise de contact ».

L'auteur était, en 1886-1887, en présence d'un état de la politique européenne maintenant partiellement périmé. Certains termes constitutifs de la réalité de cette époque en étaient retranchés ou avaient disparu avant 1914. C'est le cas notamment pour la situation politique et l'esprit public de la France. Par contre, lorsque la guerre de 1914 éclata, la position de l'Allemagne dans le monde, son esprit public, le programme de la dynastie des Hohenzollern ne s'étaient guère modifiés depuis vingt-cinq ans.

Le lecteur discernera sans peine l'exacte limite de ces écarts de moments historiques, et il verra que la remise au point qui s'ensuit laisse intacte la vérité des autres observations de Banning et la valeur de ses conclusions d'ensemble.

Une divergence d'un autre ordre retiendra l'attention. Elle se manifeste entre l'esprit de certains arguments de Banning et la philosophie politique actuellement en vogue. L'effet en est perceptible en plus d'un endroit du mémoire et même dans la position fondamentale de sa thèse. Elle tient à la conception que Banning s'était formée des mobiles et des mouvements de la politique européenne.

Conception non imaginaire, mais tirée de l'observation des faits et de l'étude de l'histoire. On la traduirait d'un mot en disant que, dans cette conception, l'ordre positif des rapports entre nations est la guerre et non la paix. Il y a bien, sans doute, un état de relations internationales qualifié *paix* ; mais il s'agit d'une *paix armée* ; ce qui revient à dire que ce qui *est*, ce n'est point la paix, mais *la guerre* virtuelle ou réalisée. Dès lors, au lieu de concevoir la guerre comme une rupture de l'état de paix, il faudrait plutôt se représenter la paix comme une interruption momentanée de l'état de guerre, comme une forme latente de la guerre. Ou encore : le monde repose sur la violence, non sur le droit ; l'hostilité des États, dissimulée ou déclarée, en est la disposition permanente.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Dans un tel ordre des choses, qu'est-ce que la politique ? Une composition instable des intérêts et des ambitions, constamment remise à l'épreuve de l'affrontement des forces et des habiletés. Par certains côtés, la politique a l'apparence d'un jeu ; par d'autres, c'est une affaire sérieuse, une sorte de duel. L'enjeu y est toujours grave et le risque de tous les instants. Le code des rencontres admet, en fait, deux formes d'assaut : le diplomatique et le militaire, qui ont entre eux les plus étroits rap-

ports et où ce qui se joue, c'est la prospérité et l'indépendance des peuples. Mais les peuples, à proprement dire, restent la plupart du temps absents de la joute ; ils y sont seulement représentés ou censés l'être ; leur fortune est irrévocablement commise aux chancelleries et aux états-majors avec droit pour les uns et les autres d'en disposer à discrétion, suivant leur appréciation souveraine des circonstances. Chancelleries et états-majors sont à leur tour des organes de gouvernement, si bien qu'en somme la partie s'agite moins entre nations qu'entre Etats : entités ombrageuses et redoutables, animées par le seul mobile de l'égoïsme national, liées à des traditions, programmes et frontières fixes, et souvent engagées par surcroît en des alliances et combinaisons dont la logique et la force obligatoire les fascine ou les subjugue. L'immense échiquier est ouvert surtout aux audacieux : chacun d'eux qui se sent, ou seulement se croit, la tête ou les reins solides y pousse alternativement pions et bataillons, en quête d'une disposition d'ensemble plus avantageuse, et attentif à toute occasion de coup de force.

Il est de la nature d'un pareil système de permettre à un observateur instruit et sagace de tirer des prémisses d'action politique réalisées à un moment donné, des déductions, conclusions et prédic-

tions douées d'un caractère de certitude très accentué et, dans certains cas, presque mathématique.

L'observateur y a affaire à ce que les Allemands appellent la « politique réaliste » (*Realpolitik*) d'où l'intervention d'éléments de pure moralité est bannie par définition. En conséquence, il pourra, à son tour, par méthode, y faire abstraction des surprises de l'ordre idéal ou rejeter sans témérité une telle hypothèse au second plan ; comme appareil de démonstration, il aura recours avant tout aux constatations de faits, aux jugements pratiques ; comme conclusion, il présentera des prévisions d'une rigueur rationnelle et inflexible, fondées sur la propriété de combinaison spontanée des intérêts, sur l'équation précise des rapports de puissance et sur le calcul tout *quantitatif* des probabilités de variation de ces rapports.

Nous avons dit que si Banning avait adopté cette conception de la politique, ce n'était point par inclination du sentiment ou par libre élection de l'esprit. Elle n'était point chez lui une doctrine, mais une donnée d'observation et d'histoire, une intuition de la réalité des choses de son temps, intimement appareillée peut-être au pessimisme de sa philosophie morale. Il l'avait directement extraite de sa longue étude des avatars du système de l'équilibre européen. La reconnaissance de l'indépendance belge et la neutralisation perpétuelle de

la Belgique avaient été la résultante logique de ce système en 1831-39 et en étaient restées, depuis lors, la formule la plus caractéristique dans le droit public international.

Le « système de l'équilibre » repose, en effet, sur un principe avant tout matériel : celui de la force se neutralisant elle-même.

Il avait, il est vrai, dans le cas particulier de la Belgique, subi une idéalisation remarquable puisqu'on en avait fait l'objet d'un pacte solennel et qu'on l'avait ainsi transposé dans l'ordre éminent des valeurs juridiques et morales. Beaucoup de personnes en avaient été induites à regarder cette heureuse déviation de la politique européenne comme un progrès définitif de son principe et à y voir la préface d'une nouvelle vie internationale où le règne de la prépondérance brutale ferait place à la religion universelle du droit. L'habitude s'était, de là, insensiblement introduite dans les esprits, en Belgique, de juger des faits et mobiles de la politique à la lumière exclusive des préceptes du juste et de l'injuste, identiques à ceux qui règlent les rapports privés entre citoyens et ont inspiré l'institution des tribunaux dans les sociétés policées.

Or cette conception politique était généreuse, mais actuellement fausse et, par conséquent, funeste : elle péchait par excès d'idéalisme ou, si l'on préfère, par anticipation d'idéalisme.

Banning, idéaliste non moins généreux, mais historien mieux instruit et plus froid observateur, réagit vigoureusement contre elle en se replaçant en face de la sévère réalité et en substituant à la logique des illusions morales le commandement impérieux de l'enregistrement des faits et de l'enchaînement des intérêts. Le système des relations internationales quitte avec lui les cimes de l'absolu pour redescendre sur le terrain des applications concrètes et y reprendre son caractère matériel et relatif. L'explication, sinon la justification, de la stabilité de la Belgique était, par suite, ramenée à sa cause réelle et actuelle : un habile agencement des contrepoids extérieurs qui assuraient la fixité de sa position ; agencement essentiellement précaire d'ailleurs et maintenu seulement, au dehors, par l'égale contradiction des intérêts, au dedans, par un prodige d'ingéniosité et de vigilance.

Une telle « matérialisation » du concept politique était hardie et neuve en Belgique, terre de liberté native, pays neutralisé par traité, nation de droiture, voire de candeur, politique. Elle était prestigieuse de solidité et d'exactitude s'appliquant à une époque toute pénétrée de l'esprit bismarckien. A l'expérience, elle allait se révéler exacte et, même imparfaitement comprise, produire des effets salutaires.

Mais on pouvait lui reprocher, au point de vue de la philosophie historique, de ne point réserver

apparemment de place pour une réaction future, — après tout possible, — des forces morales contre l'oppression implacable du principe de la force.

Banning avait conscience des objections que soulèverait probablement contre sa thèse cette exclusion délibérée de l' « impondérable » ; il la maintint néanmoins et, à notre avis, il eut raison pour son temps et, en partie, pour le nôtre ; car son but en écrivant son mémoire n'était pas de philosopher à perte d'années sur les destinées futures de la société internationale, mais, avant tout, de faire œuvre pratique et contemporaine de politique belge. Il s'agissait de rechercher non pas ce que la Belgique pouvait souhaiter pour le monde, dans un avenir incertain, avec beaucoup d'esprits magnanimes, mais ce à quoi elle devait s'attendre pour elle-même, demain et après-demain, étant donné l'état de l'Europe et les dispositions actuelles des puissances circonvoisines. Le jour viendrait, peut-être, de jeter les bases d'un plus stable et meilleur édifice des relations internationales ; en attendant, il était de bonne et urgente précaution pour les Belges d'assurer la légitime défense de la Belgique contre des menaces trop évidentes d'agression prochaine.

« On objectera peut-être, écrit-il, à la fin du mémoire, que dans les déductions qui précèdent il n'est tenu aucun compte du droit international ni

des traités. Il ne faut certes pas déprécier la valeur des garanties de cette nature ; elles sont la loi des temps de paix. Mais l'expérience de tous les siècles enseigne que dans les questions concernant la défense des Etats la prudence commande d'en faire abstraction. Le règne du droit entre Etats en temps de guerre est encore un idéal. »

L'homme qui écrivait ces lignes était, rappelons-le, en philosophie et en morale, un idéaliste convaincu ; c'était, en politique, un admirateur passionné de Gladstone et de tous les grands protagonistes de la liberté. On doit d'autant plus admirer que cet idéalisme n'ait pas obscurci en lui le regard de l'observateur, ni troublé la rectitude du jugement de l'homme d'Etat.

## IV

Il est donc entendu que la portée des idées de Banning est historiquement circonscrite à une ère dominée par la conception bismarckienne de la politique.

Il est entendu, par voie de corollaire, que sa prescience — déjà fort étonnante dans ces limites — n'a pas dépassé le fait de l'explosion de la présente guerre et ne s'est pas étendue jusqu'à la divination de toutes ses suites.

Il est entendu que, s'étant enfermé par hypo-

thèse dans la dialectique du système de l'équilibre, il en a prévu et en pouvait prévoir la rupture par violation de la neutralité belge, mais qu'il n'a pas prévu et ne pouvait prévoir le « choc en retour » extraordinaire provoqué par cette rupture : l'universel soulèvement des consciences, qui a fini par coaliser contre le violateur à peu près toutes les nations libres du monde.

Il est entendu, enfin, que la soudaine apparition sur la scène politique d'un partenaire inattendu, je veux dire la personnalité des peuples, et l'irruption consécutive dans la confuse mêlée des forces matérielles, d'un élément nouveau, *la force des forces morales*, ont ouvert subitement au monde des perspectives nouvelles que Banning ne pouvait guère supposer si prochaines, et dont, au reste, personne ne saurait encore garantir la certitude ni mesurer l'étendue.

Mais en admettant même que doive prendre corps un jour la « Grande Espérance » annoncée aux hommes dans les messages du président Wilson, il paraît sage — ne fût-ce que pour en faciliter la pénible incarnation au sein de la société internationale, — de ne pas rompre brusquement le contact avec la réalité d'hier qui est encore, hélas, en partie, celle d'aujourd'hui.

Les leçons d'un passé non entièrement aboli

restent utiles à méditer, et le seront sans doute toujours, ne fût-ce que pour leur valeur de contraste.

L'homme appartient par vocation à plusieurs sociétés, les unes de nature et de nécessité, les autres d'utilité, de droit ou de choix. Humanité, religion, nation, famille, associations : toutes sont appelées à coopérer au progrès de l'individu et de l'espèce. Néanmoins le conflit est possible, voire fréquent, entre leurs tendances particulières. De l'humanité et de la nation, les seules qui nous occupent ici, celle-là est la première dans l'ordre des origines et la hiérarchie des fins ; la seconde pourtant la précède dans l'ordre des obligations pratiques, puisque la nation est déjà pour l'humanité l'un des moyens de se réaliser et l'une des conditions à observer pour se maintenir.

Or jamais le rapport de principe entre ces deux sociétés et leurs exigences respectives n'a été faussé dans l'esprit des peuples sans qu'il ne s'en soit aussitôt suivi des catastrophes terribles.

Prétend-on résorber toute société politique dans l'unité idéale de l'espèce humaine ? Cet humanitarisme n'aboutit qu'à dissoudre les nations, à en livrer les populations à la domination étrangère ou les citoyens à l'anarchie.

Prétend-on, au contraire, donner pour loi exclusive à la politique d'un État la poursuite illimitée de ses intérêts nationaux ? La logique de l'*egois-*

*mo sacro* l'entraîne dans leur engrenage et il ne tarde pas à devenir, et parfois le monde avec lui, la sanglante moûture de leur fatalité.

*Humanitarisme*, *nationalisme* ; fraternisation universelle, rétraction de chaque peuple sur soi-même ; politique de l'idéal, politique de l'expédient : les deux doctrines, la généreuse et la calculatrice, vérités partielles et erreurs opposées, conceptions diversément séduisantes, mais peut-être également nocives par leur absolu même, auront toujours leurs victimes, comme elles ont toujours leurs fanatiques. *In medio virtus.*

Dans le mémoire sur la défense de la Meuse, c'est principalement le phénomène du nationalisme, et les conséquences de son extension en Allemagne qui ont fixé l'attention de Banning.

Avec quelle pénétration aiguë n'a-t-il pas dégagé des contingences fluctuantes de l'actualité et des faits révolus de l'histoire, la tendance dominatrice, l'ambition de prépondérance, l'infatuation de supériorité qui sont devenues, sous les derniers Hohenzollern, la loi du développement de l'Allemagne pour la majorité des Allemands instruits ! Avec quelle exactitude presque prophétique n'en a-t-il pas déduit les conséquences dans leur application au cas de l'État Belge !

« La prochaine guerre dans l'Europe occiden-

tale éclatera par la volonté et l'initiative de l'Allemagne.

« L'Angleterre sera bon gré mal gré obligée de descendre dans l'arène aux côtés de la France pour sauver et elle-même et le monde, de l'hégémonie allemande.

« La Belgique sera envahie par l'Allemagne au mépris des traités.

« L'armée allemande traversera la Belgique par les deux rives de la Meuse et pénétrera en France par la vallée de l'Oise, après avoir balayé tout ce qui reste des fortifications du front nord français ; Paris sera menacé et peut-être pris.

« L'invasion de la Belgique ne sera d'abord motivée que par un intérêt de nécessité stratégique : l'Allemagne dira qu'elle ne veut que le passage pour aller attaquer au cœur l'adversaire qui la menace, puis, une fois le territoire belge occupé, l'Empire abattra son jeu : toutes les anciennes prétentions de l'ambition allemande à la possession de la frontière de la Meuse et peut-être à la conservation ou au protectorat de toutes les provinces belges seront remises au jour.

« L'Allemagne essaiera de trouver un point d'appui pour sa politique de domination occidentale dans la dualité des races et des langues entre lesquelles se partage la nation belge.

« En tout cas, après la guerre, et quelle qu'en

soit l'issue, le *status quo ante* de la Belgique ne sera plus possible et la Belgique ne trouvera ses chances de salut en ces jours difficiles que dans l'héroïque courage avec lequel elle aura défendu son indépendance et dans l'absolue droiture avec laquelle elle aura accompli ses obligations internationales. »

Tout cela est dans le mémoire, non point en résumé, comme ci-dessus, mais énoncé, mis en formule, démontré, *trente années avant le fait*, avec une justesse d'arguments et avec une précision de détails extraordinaires.

## V

En présence d'un exposé si lucide de l'imminence du péril allemand, devant une si ferme affirmation de l'identité de l'intérêt politique belge avec l'accomplissement par l'État belge de ses devoirs internationaux, on reste stupéfait que le publiciste français qui révéla en 1890-91 ce document « confidentiel », ait prétendu en tirer argument en faveur de sa thèse bouffonne de « la Belgique livrée à l'Allemagne » par le Gouvernement belge [1].

Ces niaiseries font aujourd'hui pitié. Alors déjà, elles étaient difficilement excusables.

1. *La Belgique livrée à l'Allemagne* (*1886-1891*), par Foucault de Mondion. In-16, 301 pages. Paris, Savine, 1891.

Le mémoire avait été rédigé exclusivement en vue de former la conviction des membres du gouvernement belge et des chefs des partis politiques. C'était un document de service. Le caractère « confidentiel » que Banning lui imprima, le soin qu'il prit de n'en faire calligraphier que quelques exemplaires numérotés, s'expliquaient assez par le sujet traité et par la délicatesse de la position d'un État neutralisé, contraint par les circonstances de renforcer préventivement ses défenses permanentes contre une invasion certaine : il était bien superflu de recourir à l'hypothèse d'un traité secret donnant d'avance à l'Allemagne le droit d'occuper les nouvelles fortifications projetées.

Foucault de Mondion s'était procuré, par des moyens répréhensibles, le document Banning et d'autres papiers d'État appartenant aux archives belges [1] ; se sentant, de ce fait, fort mal en point pour inspirer au public confiance dans son réquisitoire, il écrit :

Je sais que les Belges qui sont convertis au nouveau régime qui unit les destinées de leur pays à celles de l'Al-

1. Il était précepteur des enfants du prince de Caraman-Chimay, ministre des Affaires Étrangères du Cabinet Beernaert, et c'est, semble-t-il, en abusant de la confiance que lui valait cette fonction, qu'il « collectionna à son aise, comme il dit cyniquement, les pièces les plus intéressantes des archives ministérielles de la Belgique ».

lemagne ont cruellement qualifié mon activité ; mais si je ne leur en tiens pas rancune, je ne sâurais oublier qu'ils représentent à mes yeux des ennemis perfides, et que tous les moyens sont bons et honorables quand il s'agit de déjouer les projets que prépare la ruse et que masque le mensonge. Si les événements démentent mes accusations, les découvertes que j'ai faites n'auront pas eu grande valeur, et ainsi tombera d'elle-même la grande colère de mes contradicteurs ; mais si les événements venaient à confirmer l'accusation que j'ai portée, je ne pourrais que faire fi de toutes les injures et me trouver excusable de les avoir méritées.

Les événements futurs, à l'arbitrage desquels l'accusateur d'alors s'en remettait, ont prononcé leur sentence avec un retard d'un quart de siècle. La Belgique de 1914 l'a sanctionnée du sang de ses enfants, héroïquement versé de Liége à l'Yser, du sacrifice de ses libertés et de ses richesses, de l'abandon stratégique de son territoire, de la résistance indéfectible de son armée à l'envahisseur et de sa population à l'occupant. Après quoi, c'est l'Allemagne qui a repris à son compte la calomnie du libelle de Foucault, en en renversant les termes et en accusant le Gouvernement belge d'avoir « livré la Belgique à la France et à l'Angleterre ! » En vérité, la Belgique ne fut jamais *livrée* qu'à la conscience de ses devoirs envers elle-même, et de la foi due à la parole donnée. Elle ne fut jamais attachée qu'à une seule cause et accessible qu'à une seule espèce de sollicitations :

celles de son indépendance et de sa souveraineté, confondues pour elle dans le principe impératif de la conservation de son existence et du respect du Droit.

Voilà précisément ce que le mémoire de Banning avait pour but de mettre d'avance en lumière afin de justifier le projet de fortification de la Meuse, objet, à cette époque, de tant d'hésitations, de scrupules, de discussions de la part du public belge, insuffisamment éclairé.

Banning établit, avec preuves diplomatiques à l'appui, que l'Allemagne vit d'abord ce projet avec faveur, parce qu'elle croyait alors avoir à redouter d'être tournée par la Belgique en cas de nouvelle guerre avec la France, mais qu'elle prit et garda une attitude contraire dès que le renforcement de son propre établissement militaire lui rendit possible d'attaquer la première et d'exécuter le projet d'offensive et d'enveloppement par le territoire belge d'abord attribué par elle à la France. A partir de ce moment, les fortifications de la Meuse devenaient pour elles un obstacle à la réalisation de ses desseins. Banning relevait ces faits comme une preuve *a contrario* du véritable intérêt belge. Force était donc pour la Belgique de fortifier la Meuse pour augmenter les chances de préservation et de défense de sa neutralité et de son indépendance contre n'importe quel risque d'attaque et d'invasion.

De fait, la Meuse fut fortifiée. Insuffisamment, certes, mais enfin elle le fut. Le monde peut se représenter aujourd'hui avec effroi ce qui serait advenu si elle ne l'avait pas été, si la place de Liége n'avait été constituée par Brialmont conformément aux vues du mémoire de Banning et si, par suite, les Allemands de von Emmich y avaient pu entrer le 4 août 1914 sans coup férir, au lieu d'y être contenus victorieusement deux jours, d'être arrêtés effectivement jusqu'au 8 août dans leurs tentatives de passage du fleuve, et occupés jusqu'au 15 à la prise des forts.

Utile sujet de méditation, le mémoire de Banning l'est donc incontestablement par le nombre, la justesse et la profondeur des considérations politiques générales dont il foisonne sur les bases historiques et rationnelles de la politique belge, spécialement au point de vue de l'organisation d'une défense efficace du territoire et du maintien de l'indépendance nationale. Cette préoccupation générale fait l'unité des *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* et les élève au-dessus de la particularité du plaidoyer et de l'écrit de circonstance.

## VI

Est-ce à dire que nous recommandions comme préceptes actuels de politique indistinctement toutes les « vues de l'esprit » énoncées par Banning, jusqu'à faire de celles-ci, avec certains, une sorte d'Évangile ou de Coran de la politique belge ?

Ce parti-pris doctrinaire, fort en faveur auprès d'un certain public et propice à des amplifications journalistiques ou oratoires, n'a rien de commun avec l'art positif et délié du vrai politique, attentif à garder pour guide la vérité des principes, mais conscient aussi de devoir tenir en incessante considération la mobilité des circonstances et l'instabilité des frontières du possible.

On a fait, par exemple, de Banning un adversaire irréconciliable de la neutralité. Il faut s'entendre.

Le terme de *neutralité* a plusieurs acceptions : *neutralité de fait*, *neutralité volontaire*, *neutralité contractuelle*, *neutralité imposée*, etc. : Banning les connaît évidemment mais ne les distingue pas toujours. Généralement, il l'emploie ici dans le sens étroit de *neutralisation* et même il en restreint encore la portée, en désignant par là une espèce particulière de neutralisation : *la neutrali-*

*sation imposée à titre perpétuel à un petit État par des États plus puissants, à leur profit, ou pour un intérêt dépassant l'intérêt propre du premier.*

Cette neutralité-là, qui est, historiquement parlant, la neutralisation imposée en 1831-39 par la volonté des puissances à la Belgique, malgré la très vive opposition d'un grand nombre de Belges éminents[1], Banning la réprouve nettement dans le présent mémoire.

Nous disons : « dans le présent mémoire » car Banning en parle d'une façon différente dans d'autres de ses écrits, — notamment dans son mémoire : *Aperçu sur l'histoire de la neutralité belge* (1863-1865), — antérieurs aux *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* et qui, par plusieurs endroits, sont une apologie des bienfaits de la neutralité belge ou, pour parler plus exactement, des avantages procurés jusqu'alors à la Belgique par son statut de neutralisation perpétuelle et garantie.

Banning aurait-il donc fait volte-face de l'un à l'autre écrit ? Et va-t-on l'accuser de contradiction, à moins de vingt ans d'intervalle ?... C'est pourtant à cette conclusion déplaisante que risquent d'être acculés, sans s'en douter peut-être, ceux

1. Cf. *La volonté nationale belge en 1830*, par F. VAN LANGENHOVE, n° 8-9 de la collection « Les Cahiers belges » Paris, Van Oest, 1917.

qui font inconsidérément de lui l'adversaire de principe de toute espèce de neutralité.

A notre avis, l'incrimination serait imméritée.

En réalité, Banning, en approuvant la neutralité belge jusqu'après 1870 et en la réprouvant en 1881-1886, est resté conséquent avec lui-même. Pourquoi ? Parce que ses jugements sur la neutralité belge ne s'inspiraient pas de l'esprit de système mais d'une étude impartiale des circonstances où la Belgique était appelée à vivre, et que, par suite, il les modifiait consciencieusement d'après l'évolution de celles-ci.

De principe, Banning n'était *ni pour ni contre* la neutralité belge mais il était *soit pour*, *soit contre*, de raison pratique et de bon sens, suivant que, dans l'application, il voyait l'indépendance belge en tirer profit ou en éprouver détriment. *L'indépendance de la Belgique*, *la souveraineté de la Belgique*, tels étaient, en fait de dogmes politiques, les seuls qu'il admît, en fait de règle de conduite, la seule qu'il jugeât bon de suivre. Là où elles étaient sauves, et l'honneur du pays intact, là était pour lui le salut de la patrie et le sens normal de son orientation. La neutralisation perpétuelle avec garantie, quoique *imposée* à la Belgique, avait été aussi finalement *acceptée* par les Belges et devait donc être loyalement observée par eux. Mais elle ne devait pas l'être moins par ses ga-

rants, par tous également et ensemble. C'était une combinaison contractuelle qui, comme tous les contrats, reposait essentiellement sur la bonne foi entière et réciproque des parties.

Respectée de part et d'autre ? Tout est dans l'ordre ; l'indépendance est sauve ; le statut est bon.

Un des garants fléchit-il dans la conscience de ses obligations ? Ou bien, simplement, le rapport effectif de puissance entre les garants se renverse-t-il ? Ou bien encore le caractère de leurs relations internationales vient-il à se modifier au point de les répartir en deux ligues et de les engager ainsi tous ensemble dans le risque d'une conflagration universelle ? Le système belge en est ébranlé sur sa base ; l'indépendance de la Belgique court péril ; l'efficacité de la garantie diminue ou s'évanouit, et peut-être même la neutralisation du pays, en paralysant d'avance sa liberté de défense, va-t-elle apparaître et fonctionner comme une précaution plus funeste qu'utile. Banning alors dénonce à la Belgique sa neutralisation imposée comme une nuisance, ou même un danger.

Ainsi, rien d'absolu. Avantages à côté d'inconvénients. Le moment peut venir où ceux-ci surpassent ceux-là. Moralité : « Pas de fétichisme ; restons immuablement honnêtes, mais constamment vigilants ! »

Tel est le point de vue de Banning. On aperçoit sans peine que, selon lui, la *neutralisation perpétuelle et garantie* est, en somme, une expression historique, une expression entre plusieurs possibles, de la politique d'autonomie et d'équilibre dictée à l'État belge par les exigences de sa conservation.

Partant de là, Banning pouvait avoir et a eu à modifier, au cours des années, son jugement sur la valeur pratique du statut international de la Belgique comme palladium de son indépendance, sans devoir, pour autant, faillir à ses principes. Le statut était digne de fidélité ? Certes. Mais avantageux ? ou désavantageux ? Il faut voir : cela dépend des périodes considérées, des mobiles dispositions des garants, des circonstances extérieures variables.

Aussi longtemps que les puissances garantes pratiquèrent entre elles la politique de l'indépendance d'action et que se maintint, par suite, l'individualité de leurs intérêts respectifs, l'une d'elles ou plusieurs pouvaient intervenir comme arbitres et contenir l'agresseur éventuel de la Belgique en le menaçant de jeter leur tierce épée dans la balance : Banning fut alors d'avis que la Belgique conservait, et l'événement lui donna raison, des chances de sécurité suffisantes. C'est ce qui se vérifia entre autres en 1870, par la conclusion des traités anglo-prussien et anglo-français. Mais dès que s'esquissa, comme suite logique des concep-

tions bismarckiennes, un nouveau classement politique européen, répartissant les puissances continentales en deux grandes alliances rivales, entre lesquelles un jour l'Angleterre serait fatalement amenée à prendre elle-même parti, tant pour sa propre sûreté que pour celle de la liberté de l'Occident, Banning se rendit compte que la guerre éclaterait et serait portée sur le territoire belge en dépit de sa neutralisation perpétuelle. Celle-ci en perdait du coup presque tous ses avantages.

Qui cependant serait l'agresseur, dans cette hypothèse ? De qui l'irruption et la victoire seraient-elles le plus dangereuses pour la liberté et l'indépendance du pays ? Ces questions, en 1881, pouvaient encore paraître obscures ou troubles. Elles l'étaient moins déjà en 1886, ou plutôt, pour l'observateur pénétrant et informé qu'était Banning, elles ne l'étaient plus ; l'expérience du passé avait en quelque sorte fixé d'avance les traits éternels auxquels reconnaître le violateur éventuel de la neutralité belge : ce serait la puissance à la fois la plus forte, la mieux préparée à l'offensive et la plus travaillée par l'esprit de domination et de conquête. Donc, jadis, la France ; aujourd'hui, l'Allemagne.

C'est sur la prévision rationnelle de cette éventualité que Banning fonde en premier lieu la nécessité

de fortifier la Meuse. Mais, en vrai homme d'État, il n'a garde de se limiter à cet argument d'actualité; il s'élève de là à la considération des exigences générales de la défense du pays et de la sauvegarde de son indépendance politique en n'importe quelle hypothèse de guerre et d'issue de la guerre.

Ce n'était pas seulement pour arrêter l'Allemagne dans un plan d'invasion que la Belgique devait ériger les forteresses de Liége et de Namur, c'était aussi pour parer à un renversement toujours possible, quoique peu probable, des circonstances politiques et des prévisions militaires; c'était enfin, si l'invasion n'épargnait pas la Belgique, pour mettre l'État belge à même de soutenir ultérieurement, par des arguments de fait, par la preuve de sa volonté de résistance et des résultats de sa résistance effective, ses droits à l'autonomie vis-à-vis du vainqueur, quel qu'il fût, et dans toute situation de l'Europe au lendemain de la guerre.

La hauteur de ces vues est frappante; elle achève de révéler en Banning un politique vraiment belge, absolument indépendant de toutes suggestion ou influence étrangères à l'intérêt national proprement dit, très positivement renseigné sur les exigences de l'actualité sans en être cependant le prisonnier, sachant en un mot harmoniser dans ses jugements pratiques les résultats de l'observa-

tion du présent avec les enseignements de l'histoire et l'intuition de l'avenir.

## VII

En définitive, de quelque point de vue qu'on examine son œuvre et en dépit des réserves de détail que l'impartialité nous a fait un devoir d'indiquer, Banning se révèle, ainsi que nous le disions en commençant, l'un des meilleurs guides de politique étrangère que puisse consulter l'élite belge en ces temps d'anxiété nationale.

Pour l'élévation intellectuelle de cette élite, pour le bien de notre patrie, nous nous féliciterions d'avoir pu, en rééditant ses *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* et en leur consacrant cette modeste étude introductive, contribuer à faire connaître ce penseur, cet historien, ce « prophète », à le faire lire et méditer aujourd'hui aux hommes de notre âge, à le faire demain enseigner aux générations qui montent.

HISTORICUS.

---

# TEXTE
# DU MÉMOIRE D'ÉMILE BANNING :

## *« CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR LA DÉFENSE DE LA MEUSE »*

La présente édition des *Considérations politiques sur la défense de la Meuse*, d'Émile Banning, est, à notre connaissance, la seconde qui paraît depuis le début de la guerre. La première fut publiée en 1915 dans les livraisons n° 1 à 5 des *Cahiers Documentaires* édités au Havre, et elle semble être épuisée.

Notre texte n'en diffère que par des modifications typographiques (suppression de toutes les italiques de soulignement) et par la correction de certaines « coquilles ».

*CONFIDENTIEL*

# CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

SUR LA

# DÉFENSE DE LA MEUSE

## I

*La France et l'Allemagne devant la guerre de revanche. — Les routes d'invasion et les champs de bataille futurs.*

Le traité de Francfort du 10 mai 1871 demeure aux yeux de toute la France une humiliation nationale. S'y résigner serait rétrograder jusqu'au XVIe siècle. La France peut à la rigueur se passer de l'Alsace ; elle ne peut renoncer à la Lorraine, maintenir Paris sous le canon de Metz sans abdiquer le rang de grande puissance. La guerre de revanche, pourvu qu'elle vienne à l'heure propice, sera acclamée par tous les Français, sans distinction de partis, des Pyrénées à la Somme [1]. Rien

1. Le 2 février 1873, M. de Bismarck écrivait à M. d'Arnim : « La franchise avec laquelle, depuis le traité de

ne rend une guerre plus inévitable que le sentiment qu'a tout le monde de sa fatalité. Ce sentiment existe en Allemagne comme en France ; de part et d'autre on a pris ses mesures en conséquence.

De Brizach à Wezel, le Rhin est hérissé de forteresses de premier ordre : Metz est le poste avancé, un centre d'attaque toujours prêt. De Dunkerque à Grenoble, la frontière française est un vaste camp retranché [1]. Sur les deux versants des Vosges, cent mille hommes sont de chaque côté en présence. Les effectifs allemands en Alsace-Lorraine sont sur pied de guerre ; d'après un écrivain allemand [2], ce pays ressemble sans cesse à une garnison où vient d'arriver l'ordre de marche. Les Français de leur côté agissent comme si les hostilités étaient à la veille d'éclater ; les servitudes militaires sont

Francfort, la haine nationale contre les Allemands est attisée et proclamée en France par tous les partis, ne permet pas de douter que tout gouvernement, à quelque parti qu'il appartienne, regardera la revanche comme sa principale mission. Tout ce dont il peut s'agir, c'est du temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leurs armées et leurs alliances de manière à être capables, d'après leurs opinions, de recommencer le combat. Dès que ce moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre. »

1. Suivant le *Temps* (8 mars 1882), on y aurait dépensé plus de deux milliards.

2. O. Pica, *Frankreich und Deutschland. Eine Parallele.* Hannover, 1882.

maintenues avec une rigueur excessive ; pas une route, pas un pont qui ne soient gardés [1]. Des masses énormes de cavalerie sont en présence. Aucun officier français, aucun officier allemand ne saurait franchir la frontière en uniforme ; le moindre incident peut déterminer le conflit, une étincelle peut allumer l'incendie.

L'Allemagne est prête ; elle désire que le choc qu'elle considère comme inéluctable, éclate le plus tôt possible. Dans les conditions actuelles, il lui reste une avance de quarante-huit heures sous le rapport de la mobilisation et de la concentration de ses forces [2] ; elle a donc le choix entre l'offensive et la défensive. Elle prendra l'offensive. Son organisation militaire, ses nécessités financières le lui commandent impérieusement ; les événements de 1870, la crise de 1875 le prouvent à l'évidence [3]. C'est l'intervention personnelle du Czar Alexandre II, appuyé, semble-t-il, par le cabinet de Londres, qui a prévenu l'explosion de cette dernière époque (mai 1875). La même situation peut

1. V. Séance du 6 mars 1882 à la Chambre des députés de France.

2. C'est une évaluation minimum ; beaucoup d'autorités militaires estiment cette avance à quatre jours.

3. Dans le cas où les Allemands jugeraient inévitable une guerre de revanche, ils considéreraient que leur gouvernement ferait son devoir en prévenant une attaque de la France, en ne lui laissant pas le temps de réorganiser son armée et de trouver des alliances. Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, II, p. 370.

se renouveler à tout moment ; mais l'empereur actuel de Russie pourrait-il, voudrait-il jouer le même rôle que son père ?

Chaque année, chaque mois qui passe amoindrit d'ailleurs la supériorité militaire et la prépondérance politique de l'Allemagne. Les Français perfectionnent avec passion leur outillage militaire ; leur budget normal de la guerre, non compris les dépenses extraordinaires, est de 600 millions ; c'est 100 millions de plus que l'Allemagne. Le nouvel Empire est entouré d'ennemis et menacé sur toutes ses frontières. Les chefs du mouvement panslaviste en Russie ne déguisent plus leur haine invétérée contre la race germanique. Débordée par la population polonaise dans les provinces orientales, la Prusse vient de lui déclarer une guerre à outrance, au risque de rouvrir la question de la Pologne. A l'Ouest, les Français n'attendent plus qu'une occasion ; au Nord, le Danemark démembré ne s'est pas résigné à la perte du Slesvig, et les peuples scandinaves appuient ses revendications ; au Midi, l'Autriche subit une crise profonde qui dès à présent met la direction de ses destinées entre les mains des Hongrois et des Slaves. L'élément allemand y est passé à l'état de minorité opposante, et fond d'ailleurs à vue d'œil sous la pression des races rivales.

A l'intérieur, la situation n'est pas moins tendue, les classes supérieures et moyennes de l'Almagne sont obérées ; l'industrie est peu florissante ;

l'émigration a pris depuis dix ans des proportions inconnues. Les hautes espérances de 1870 ne se sont pas réalisées ; l'unité nationale, de l'aveu de M. de Bismarck, a plutôt perdu que gagné du terrain dans ces derniers temps ; le trésor public ne trouve pas les ressources nécessaires ; le gouvernement et le parlement vivent dans un antagonisme perpétuel. L'un après l'autre, le prince de Bismarck a vu avorter presque tous ses plans, repousser ses plus importants projets ; il vit d'expédients ; il se sent aussi faible au dedans qu'il se sait puissant au dehors. La guerre dans ces conditions a toujours paru à des hommes d'État de cette trempe une diversion indispensable ; pour la faire avec succès, il dispose de deux instruments redoutables : une armée excellente et une administration puissante.

Les nombreux cabinets qui se sont succédé en France depuis 1871, malgré la diversité de leur origine et de leurs tendances, se sont trouvés d'accord pour repousser toute politique belliqueuse, décliner toute initiative d'un conflit quelconque avec une puissance européenne. Beaucoup d'hommes politiques ont même blâmé à ce point de vue l'expédition de Tunisie. Pour que les Français, auxquels reste beaucoup à faire en matière d'institutions militaires renoncent à cette attitude de recueillement et d'abstention, il faudra que se produise l'une ou l'autre de ces deux éventualités : ou une crise intérieure grave qui paralyse momen-

tanément lesforces de l'Allemagne, ou l'offre d'une grande alliance [1]. La première de ces éventualités n'est pas impossible, mais elle ne paraît ni imminente ni probable, aussi longtemps que les dépositaires actuels du pouvoir n'auront pas disparu de la scène. L'autre éventualité, au contraire, semble se rapprocher de jour en jour. L'alliance russe hante depuis un siècle l'esprit de tous les hommes d'État entreprenants en France : elle se constate sous l'ancien régime comme sous l'Empire, sous la monarchie des Bourbons comme sous la monarchie de Juillet, après la guerre de Crimée comme aujourd'hui. L'alliance russe [2] est au fond de beaucoup d'écrits historiques et politiques publiés en France dans ces dernières années.

C'était l'idée fixe de Gambetta, et ses adversaires ne la combattaient pas.

En Russie, le Czar hésite encore ; mais l'alliance devient de plus en plus populaire : les panslavistes l'inscrivent hardiment et publiquement sur leur

1. Dépêche de M. de Bismarck à M. d'Arnim, 20 décembre 1872 :

« Tant que la France n'aura aucun allié, nous n'aurons rien à craindre d'elle. »

2. A la veille des Cent-Jours, un ministre de Louis XVIII écrivait à Talleyrand : « Le calcul très scabreux de reculer nos frontières, de nous lier à la Russie, de sacrifier la Saxe, préparait peut-être de nouvelles aventures. » (Lettre du marquis de Jaucourt, 8 février 1815. Correspondance de Talleyrand, p. 255.)

drapeau, en lui donnant pour premier objet la destruction de la suprématie germanique. Si elle se réalise, l'alliance franco-russe donnera le signal de bouleversements d'autant plus formidables qu'elle aura été plus longtemps différée. Elle sera pour l'Allemagne une épreuve terrible, pour l'Autriche peut-être le signal de sa dissolution. La face de l'Europe sera changée, et de quelque côté que se fixe la victoire, plusieurs États secondaires courent le risque de sombrer dans la tourmente.

Ainsi un second conflit franco-germanique est certain ; la France l'ajourne au moment propice.

Pour l'Allemagne, ce moment est plutôt hier qu'aujourd'hui, aujourd'hui que demain ; mais de part et d'autre le choc est prévu et voulu. Où se fera-t-il ?

Si la France prend l'initiative des hostilités, elle ne peut déboucher par les Vosges dont tous les passages sont gardés, ni s'avancer entre Metz et Strasbourg sans laisser 100.000 hommes devant chacune de ces places. Pût-elle immobiliser de telle forces, il lui resterait à franchir le Rhin entre Rastadt et Coblentz sous le feu des forteresses et avec toute l'armée allemande concentrée devant elle. L'échec serait certain. Reste alors la route de la Belgique et celle de la Suisse.

La première passe par la vallée de la Meuse jusqu'à Ruremonde, franchit le Rhin en amont et en

aval de Dusseldorf et conduit directement, sans obstacles matériels autres que l'Elbe, jusqu'à Berlin par les plaines du Hanovre où le parti guelfe, demeuré puissant jusqu'à ce jour, deviendrait aisément un allié. Cent mille hommes en ce cas devraient masquer Metz ; l'armée belge, concentrée sous Anvers, sans point d'appui sur la Meuse, ne comptant probablement pas plus de 70.000 combattants, ne pourrait sans danger grave risquer une attaque de flanc, à vingt-cinq lieues de sa base d'opérations. Au pis aller, deux corps d'armée la tiendraient en échec pendant le passage. La même réserve s'imposerait à la Hollande dont la neutralité d'ailleurs serait purement apparente.

Mais ces conditions changeraient totalement si l'Allemagne, encore qu'attaquée sur d'autres frontières, pouvait envoyer à temps deux cent mille hommes sur la Meuse entre Liége et Venloo. L'envahisseur, placé dès lors entre deux feux, succomberait inévitablement. C'est cette hypothèse qui s'impose dans l'état actuel de l'Europe ; elle ne serait pas exempte pour la Belgique d'éventualités graves sur lesquelles nous reviendrons ; mais la France, malgré d'anciennes traditions et de mémorables exemples, malgré le conseil célèbre que lui a légué M. Thiers, comprendrait sans doute le danger d'une telle opération.

Reste alors, dans la supposition d'une offensive française, la route de Suisse qui, par les passes

du Jura et la vallée de l'Aar, conduit à Berlin, à travers le Wurtemberg, la Bavière et la Saxe. Elle est semée d'obstacles naturels en Allemagne, mais l'entrée en est actuellement ouverte aux deux frontières de la Suisse. A ce point de vue, ce serait la voie la plus sûre, sinon la plus courte.

Mais en dehors de l'hypothèse franco-russe ou d'un concours de circonstances qu'il n'est pas dans les données de la situation actuelle de prévoir à bref délai, l'initiative ne partira pas, d'ici à de longues années peut-être, de la France.

En vînt-elle, l'Allemagne serait encore prête la première et prendrait l'offensive. Ce qui est à craindre, c'est que cette puissance, menacée de tous les côtés par des ennemis qui s'arment ostensiblement contre elle, aux prises avec des difficultés intérieures, sachant qu'un nouveau duel avec la France est fatal et que chaque jour accroît les forces matérielles de son adversaire, ne se décide à précipiter le conflit sous un prétexte quelconque, à user de sa supériorité militaire acquise pour rompre d'un coup d'épée le réseau qui se tend autour d'elle, réduire pour un long terme la France à l'impuissance et se donner contre elle de nouvelles et plus fortes garanties.

Ceci n'est pas une hypothèse gratuite : c'est l'histoire de la crise qui a failli éclater au printemps de 1875. Le prince de Bismarck s'est trompé dans ses calculs après la dernière guerre ; il n'a prévu, ni que la France se relèverait si vite, ni

que l'Allemagne se constituerait aussi lentement. Ce fut pour réparer cette erreur et se donner un plus long répit que la guerre fut résolue en 1875 à Berlin; l'alliance russe qui avait assuré les succès de 1870 devint un obstacle en 1875; Alexandre II empêcha la rupture, mais son intervention compromit gravement une alliance à laquelle sa mort a porté un coup irréparable. Ce qui n'a pu se faire en 1875 est possible aujourd'hui: la tension des rapports est extrême du côté de l'Est comme de l'Ouest; le moindre incident peut amener un conflit que le prince de Bismarck ne redoute pas, qu'il doit plutôt désirer.

L'Allemagne, provoquée ou provocatrice, a le choix de l'offensive: où portera-t-elle son attaque? Metz est la porte ouverte d'où Paris est atteint en dix ou douze jours de marche. Mais les Français ont érigé sur la rive gauche de la Moselle, sur la rive droite de la Meuse, une barrière de fer; toutes les routes sont gardées. Des quatre ouvertures que présente la frontière nord-est de la France, celle de l'Oise n'est accesible que par la Belgique, celle de la Meuse moyenne, entre Mézières et Stenay, est dominée d'un côté par Verdun et serre de l'autre la frontière de près; celle de la Moselle, entre Toul et Epinal, si elle n'est pas impraticable, aboutit à la forteresse de Langres; celle de Belfort est fermée par cinq camps retranchés. Dès les premiers pas sur le territoire ennemi il faudrait donc commencer des sièges, c'est-à-dire perdre

tout le bénéfice de l'offensive[1]. Forçât-on même certaines routes d'emblée, on irait s'immobiliser devant Paris. Or, Paris ne saurait être enlevé de vive force, ni même désormais investi. C'est un immense camp retranché où peuvent s'abriter trois armées de cent mille hommes. Ce qui s'est fait en 1870 n'est donc plus à refaire.

Passer par la Suisse est, au point de vue allemand, une impossibilité matérielle. Il ne reste alors que la route par la Belgique comme base principale d'attaque.

La vallée de la Meuse semble la voie toute tracée pour une invasion allemande en France ; elle n'a, de Verviers à Givet, qu'un développement d'une trentaine de lieues : elle est sillonnée de routes, de chemins de fer, de ponts, et dépourvue de fortifications sérieuses ; elle débouche sur la section la plus vulnérable de la frontière française,

1. Ces camps retranchés sont ceux de Belfort, d'Épinal, de Langres, de Dijon et de Besançon. La trouée de Neufchâteau est bordée en première ligne à gauche par Épinal, soutenue par Belfort ; à droite par Toul, flanqué de Verdun ; en seconde ligne par Langres flanqué de Dijon ; à gauche : par Reims appuyé à Laon, La Fère, à droite. Paris, en face, ferme les vallées de l'Yonne, de la Seine, de l'Aube et de la Marne. La trouée de Stenay, resserrée d'abord entre la Belgique et Verdun, aboutit au nord-ouest aux camps retranchés de Maubeuge, de Laon et de Reims; au sud, elle aboutit aux défilés de l'Argonne et à la falaise de Champagne. La vallée de l'Oise n'est fermée que par le système La Fère-Laon-Reims.

entre Maubeuge et Montmédy. « C'est aujourd'hui une opinion courante dans les cercles militaires allemands — écrivait naguère M. Ténot — que la neutralité belge ne serait pas respectée dans l'éventualité d'un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne. Les routes de Sambre-et-Meuse mènent l'ennemi droit à Paris, débordant et tournant jusqu'à la falaise de Champagne toutes nos lignes de défense ; mais ces mêmes routes, suivies par les armées françaises, les mèneraient se buter contre la section la plus forte et la plus redoutable de la ligne du Rhin. De là l'indéniable intérêt stratégique qui doit porter les Allemands à violer la neutralité belge et les Français à la respecter. Cet intérêt s'est encore accru depuis la transformation de notre frontière démembrée, au point que de très bons juges considèrent l'attaque par la Belgique comme désormais inséparable de tout plan rationnel d'offensive allemande. »[1]

A la même époque, un organe officieux de la chancellerie allemande, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* (4 mars 1882), discutant les vues de M. le général Brialmont sur la fortification de la Meuse, s'exprimait ainsi : « L'Allemagne n'a pas de motif politique pour violer la neutralité de la Belgique, mais l'avantage qui peut en résulter au point de vue militaire l'y oblige. »

Une armée allemande, en effet, appuyée sur

1. Ténot, *La Frontière*. Paris, 1882, p. 311 et 313.

Cologne et massée à la frontière, serait en une étape à Liége, grâce aux nombreuses voies qui y aboutissent ; le second ou le troisième jour, elle occuperait Namur.

Il est douteux que l'armée française, moins rapide dans ses mouvements, pût l'y devancer en force. Quant à l'armée belge, elle ne pourrait s'éloigner d'Anvers à une plus grande distance que Tirlemont ou Wavre, et le voulût-elle tenter, 50.000 hommes la tiendraient en échec sans arrêter le mouvement d'irruption par la vallée de la Meuse. Maîtres de la ligne d'opération qui s'étend de Cologne à Namur, les Allemands trouveraient dans les départements du Nord de la France le théâtre où se viderait définitivement cette guerre de races [1].

1. Un officier français, qui signe : le capitaine L.K., a publié naguère en brochure un travail qui avait paru dans les livraisons de février-mars 1882 du *Journal des sciences militaires*, sous ce titre : « *La frontière française du Nord et l'invasion allemande.* » Par une étude détaillée des chemins de fer allemands et du plan de dislocation des troupes, cet auteur démontre que cinq corps allemands de 50.000 hommes chacun, avec tous leurs convois, pourraient être concentrés à travers la Belgique sur la frontière française du Nord en quatorze ou quinze jours.

Le 7e corps serait à Liége le soir du onzième jour, le 9e à Liége dans la nuit du douzième jour, le 10e corps serait à Verviers le soir du onzième jour, le 4e corps à Düren dans la matinée du douzième, un corps mixte (Cologne-Coblentz) arriverait à Saint-Vith le onzième jour. Six jours suffisent à la mobilisation ; la concentration prendrait le reste.

Il peut se présenter cependant une autre éventualité. Rien, dans l'état présent des choses, ne peut empêcher une armée allemande de s'installer en quarante-huit heures sur la rive droite de la Meuse, d'occuper la plupart des têtes de pont sur la rive gauche, sans que les Français puissent l'y prévenir, ni les Belges seulement s'y montrer. Mais si, en prévision de ce mouvement, une armée française de 100.000 hommes au moins était con-

Trois jours suffiraient pour remonter en Belgique la vallée de la Meuse.

L'auteur suppose que l'armée belge, faute de forteresses de ce côté, se renfermerait simplement dans Anvers, après avoir détruit certaines œuvres d'art, ponts ou tunnels, pour retarder la marche des Allemands.

Mais, d'un autre côté, il affirme que l'armée française serait mobilisée et concentrée aussi rapidement que les Allemands, que le 1er corps notamment, cantonné dans le département du Nord, pourrait dès le septième jour entrer en Belgique. Le neuvième jour, les Français seraient à Namur, où ils devanceraient les Allemands. Les 2e, 3e, 4e et 10e corps suivant de près le premier, une bataille serait livrée entre Namur et Givet.

Le capitaine L.K. en conclut que l'invasion allemande par la Belgique n'a pas de raison d'être, parce qu'elle ne se justifie, selon lui, que si les Allemands pouvaient franchir assez rapidement la Belgique pour surprendre les Français dans la vallée de l'Oise en pleine formation. De là sa conclusion que les Allemands attaqueront plutôt par la ligne Metz-Strasbourg et que la neutralité belge ne sera pas violée.

Mais il saute aux yeux : 1° que dans les conditions où les Français arriveraient à Namur, les Allemands pourraient

centrée dans les places fortes du Nord, de Dunkerque à Maubeuge, elle pourrait peut-être se mettre assez tôt en marche pour arrêter l'irruption allemande et la contraindre à faire volte-face sur la Meuse. Les Français, entrés par le Hainaut, opéreraient alors aux environs de Bruxelles leur jonction avec l'armée belge, et les plaines historiques de Waterloo seraient probablement témoins d'un second et terrible choc. Certains indices autorisent à croire que tel serait le vœu de l'état-major allemand : il y aurait là place à ses yeux pour un second Sedan. 2 à 300.000 Allemands seraient aux prises avec environ 200.000 Franco-Belges : s'ils restent maîtres du champ de bataille, et c'est l'hypothèse la plus probable, les vaincus

être également à Liége dès le septième jour et le lendemain à Namur ; 2° que les seconds arriveraient en masses profondes se suivant de près avec tout leur matériel, grâce aux nombreux chemins de fer qui desservent leurs lignes de communications, les premiers, au contraire, en simples détachements qui seraient balayés comme en 1870, à Sarrebrück ; 3° que la vallée de l'Oise est bien plus accessible que la vallée de la Marne, couverte par le système Verdun-Toul-Reims, que l'auteur passe sous silence. Il est visible du reste à chaque page que l'argumentation du capitaine L.K. tourne contre lui ; et il l'avoue implicitement ; on dirait un piège parfois. Il faut ajouter que le rôle qu'il nous fait jouer est à la fois impossible en droit et tellement humiliant en fait que la Belgique, si elle s'y conformait, sortirait de la lutte moralement morte. L'auteur conclut du reste par une dernière contradiction, que la fortification de Liége et de Namur serait très désirable pour la France.

seraient acculés à l'Escaut d'abord, à la mer ensuite, par l'intervention d'une seconde armée jouant le même rôle que celle du prince royal en 1870 et coupant les Français de leurs communications avec Lille. Cette combinaison qui repose sur un fondement sérieux réclame toute notre attention. L'Allemagne ne reconnaîtrait plus le traité de 1839, encore qu'elle l'aurait violé la première; les Belges seraient considérés et traités par elle en belligérants. Notre territoire deviendrait avec celui de la France l'objet de nouvelles combinaisons politiques. Nous reviendrons sur ce dernier point qui s'explique par un autre ordre de faits [1].

Le double système qui vient d'être examiné repose sur une donnée commune : la non-existence de travaux de fortification sur la Meuse belge et l'impossibilité dès lors pour notre armée de l'occuper et de la défendre. Imaginez Liége fortifiée et gardée par une force imposante, une invasion française devient un non-sens absolu, et une inva-

1. Le système défensif de la France contient de nombreuses indications qui permettent d'induire que dans ce pays on attend et on désire l'attaque de l'Allemagne par la Belgique. Les Français, suivant immédiatement les Allemands en Belgique, dégagent leur territoire, forcent le concours militaire de notre armée et s'assurent l'appui de l'Angleterre, ce qui les dispense de garder leurs côtes et leurs colonies. La faiblesse relative des défenses de la vallée de l'Oise ressemble par certains côtés à un piège.

sion allemande perd ses principaux avantages. Ici surgit la question de la défense de la Meuse au point de vue de ce qu'elle est et de ce qu'elle devrait être.

---

## II

*Importance stratégique de Liége et de Namur. — Plan de défense de ces places en cas de passage d'armées belligérantes.*

Si les considérations qui précèdent ont quelque valeur, l'importance stratégique des places de Namur et surtout de Liége dans l'hypothèse du passage d'une armée française ou allemande est une vérité qui s'impose. Les pages où M. le général Brialmont la discute et la démontre sont d'une haute portée [1]. Nombre d'officiers et d'écrivains militaires éminents avaient tenu le même langage avant lui, l'ont répété après lui.

« Qui est maître de la Meuse est maître de la Belgique [2] », a dit Jomini. Le 28 janvier 1868, le général Renard commentait ainsi à la Chambre

1. *Situation militaire de la Belgique*. Bruxelles, 1882, p. 185-197.

2. « Prenons, par exemple, le théâtre de la guerre des Français en Belgique ; il est tout simple que celui des deux partis qui sera maître de la Meuse, sera maître du pays ; car son adversaire, débordé et enfermé entre la Meuse et la mer du Nord, ne pourrait recevoir bataille que parallèlement à cette mer, sans courir risque d'une perte totale. » (*Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre*, p. 261.)

cette maxime stratégique : « La Meuse jouera un grand rôle si la guerre a lieu sur notre territoire ; soit que nous ayons à nous défendre seuls contre une invasion, soit que des puissances belligérantes choisissent notre pays comme champ de bataille, la Meuse, je le répète, exercera une grande influence sur les opérations et sera d'un puissant secours pour celui qui en sera le maître ».

Dans le système défensif de 1815, les forts et places de Dinant, de Namur, de Huy, de Liége, de Maestricht, de Venloo, nous en assuraient la possession. Après la dissolution du royaume des Pays-Bas, Liége demeura la position dominante. D'après le général Renard, « il est de toute évidence que les forteresses de Liége et de Namur ont une importance stratégique qu'on ne saurait méconnaître, et certes, ajoutait-il, en ce qui me concerne, je ne consentirai jamais à leur destruction. » — « Liége, écrivait le *Spectateur Militaire* des Pays-Bas, peut être considérée comme la clef de toutes les opérations françaises-allemandes en Belgique. » — « Liége, a dit M. Hue, domine la Meuse depuis Mézières jusqu'à Ruremonde ». D'après le général Cosseron de Villenoisy, « la position de Liége a une importance stratégique reconnue de tous temps, et elle peut devenir quelque jour le théâtre de graves événements militaires ». (*Journal des Sciences Militaires*, 1873).

« Tout l'intérêt militaire belge est à Liége, sui-

vant la *République Française* (6 avril 1874), Liége seule peut assurer l'indépendance de ce pays ». M. Ténot s'exprime dans le même sens : « Il suffit d'une marche de 30 kilomètres, à partir de la frontière prussienne, pour atteindre la grande cité belge de Liége qui est la clef de la vallée de la Meuse. Les chaussées et les chemins de fer qui relient Cologne et Dusseldorf à Aix-la-Chapelle convergent ensuite vers Liége. De Liége, la vallée de la Meuse, prolongée directement par celle de la Sambre, ouvre largement la route de la France [1]. C'est pour cela que le général Liagre disait à son tour : « La vallée de la Meuse est devenue une ligne d'opération extrêmement importante pour la Belgique depuis que la France a perdu l'Alsace et la Lorraine. La vallée de la Meuse, ainsi que l'a dit M. Thiers, est devenue la ligne d'opération des armées belligérantes dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la France. Si l'Allemagne attaque la France, elle a un intérêt immense à passer la Meuse à Liége ou à Namur pour attaquer la France par le Nord. Réciproquement si la France attaque l'Allemagne, elle aura un grand intérêt stratégique à passer par l'un ou par l'autre des ponts de la Meuse pour chercher à pénétrer en Allemagne par le Bas-Rhin. » (*Annales parlementaires*, 9 avril 1880) [2].

1. *La Frontière*, p. 312.
2. V. Brialmont, *Situation militaire de la Belgique*, p. 192 et suivantes.

Un simple coup d'œil sur la carte explique et justifie ces opinions.

Indépendamment des avantages de sa situation géographique, Liége est le nœud de jonction de six lignes de voies ferrées et possède six ponts sur la Meuse. Les trois grandes lignes internationales de l'Allemagne du Nord dont l'une se prolonge jusqu'à Dantzig, convergent par Aix-la-Chapelle sur Liége. Trois gares, de vastes établissements publics, de nombreuses industries en font une place de dépôt de premier ordre. Aussi la pensée de concentrer sur la Meuse la défense de la Belgique se fit-elle jour de bonne heure. Même après que le comité de défense de 1847 se fut prononcé en faveur d'Anvers (février 1848), on continua de lui opposer Namur ou Liége [1]. Le colonel von Olberg, qui représentait en 1855 la Prusse à Bruxelles comme attaché militaire, au moment où s'élaborait le plan du camp retranché et l'agrandissement d'Anvers, protestait avec force contre ce dessein et soutenait que c'était la Meuse qu'il fallait fortifier et défendre. Dans les premières années qui suivirent la guerre de 1870, l'état-major allemand persistait plus que jamais dans ces vues. Le major de Sommerfeldt, alors attaché militaire de la légation d'Allemagne, ne cessait d'insister sur la nécessité, le devoir de la Belgique

1. Voir M. Malou, *Annales parlementaires*, 1857-58, p. 1370.

de fortifier Liége et Namur, de crainte que les Français n'y devançassent les Allemands [1].

Depuis, les rôles ont été intervertis. On est aujourd'hui convaincu en Allemagne qu'on aura toujours l'avance. Aussi, tandis que les officiers français mettent en relief le péril d'une invasion allemande par la vallée de la Meuse et nous pressent de la fermer, l'état-major à Berlin garde le silence. Interrogé à ce sujet (novembre 1876) le maréchal de Moltke a dit lui-même qu'au point de vue de l'Allemagne il n'était pas nécessaire, qu'il pouvait même y avoir des inconvénients à

1. « Il m'a dit et redit, en termes presque suppliants : il faut mettre Namur et Liége en état de défense. Il ne s'agit pas de grands travaux, mais seulement d'un système n'entraînant qu'une très modique dépense. Il a lui-même fait remarquer que ces travaux sont indispensables dans les deux sens : vous pouvez déclarer en les proposant que vous les faites aussi bien pour le cas d'une armée venant d'Allemagne que pour celui d'une armée venant de France. Nous (les Allemands) ne demandons donc pas de privilège, mais nous tenons à ce que la ligne de la Meuse soit barrée.

« J'ajouterai, puisque j'en ai l'occasion, et avant de quitter ce point, que le maréchal de Moltke, à qui on racontait il y a quelques mois que nous allions travailler à Namur et à Liége, répondit : Enfin !

« En somme, je ne puis mieux condenser la pensée de mon interlocuteur qu'en répétant les mots dont il s'est servi : Tout ce que nous vous demandons c'est de tenir cinq jours ; cela fait, votre tâche sera remplie. Le reste nous regarde. » [Lettre de M. le baron Lambermont à M. P. Devaux, 12 mai 1875.) Cet entretien avait lieu en février 1875.

fortifier Namur. « Quant à l'amélioration des places de la Meuse, ajoutait-il, c'est une question que vous devez examiner exclusivement au point de vue de la défense de la Belgique. » Ce langage dans la bouche d'un homme qui pèse toutes ses paroles, mis en regard de celui qui nous avait été tenu auparavant, signifie clairement que si l'Allemagne ne désire pas rencontrer de forteresses sur la Meuse, la Belgique a des intérêts tout opposés.

Pour qui connaît les vues échangées à ce sujet depuis 1815 et l'importance attachée par l'Allemagne à la défense de la Meuse, le changement survenu à cet égard dans son attitude depuis 1875 est un des symptômes les plus graves de la situation actuelle ; il devrait suffire pour ouvrir les yeux. C'est le signe certain que l'Allemagne substitue désormais vis-à-vis de la France l'offensive à la défensive, même par notre territoire.

Au surplus, ce n'est pas seulement depuis 1870 que l'importance stratégique de Liége a été constatée, même en Belgique. En 1859, le 16 août, le général Chazal disait à la Chambre : « Au point de vue stratégique et dans certaines hypothèses politiques, Liége et Namur offraient des avantages ; mais ces avantages peu importants étaient loin de compenser les inconvénients attachés au choix de ces positions. » Il s'agissait alors de choisir un point de concentration absolue de toutes nos forces ; il est digne de remarquer que Liége fut une posi-

tion discutée même à ce point de vue ; mais le débat était réellement et devait être entre Bruxelles et Anvers. Cependant, il fut toujours entendu que, même après la désignation d'Anvers, le nouveau système comprenait, d'après le général Chazal, « quelques autres places assurant le libre passage et la défense de nos deux grands fleuves. » Liége et Namur étaient alors et devaient rester les points occupés sur la Meuse. Aussi voit-on successivement les inspecteurs généraux Weiler et Leclercq, avec l'assentiment du général Chazal, élaborer le plan d'un camp retranché à Namur ; le général Guillaume prévoit après 1870 qu'il faudra faire peut-être de Liége et de Namur l'équivalent d'Anvers. Le général Renard veut transformer les ouvrages de Namur et de Liége en ajoutant notamment pour cette dernière ville un fort sur la hauteur de Saint-Gilles. C'est à la suite de ces antécédents que le général Brialmont élabora, d'accord avec le général Liagre, le plan qu'avec divers remaniements imposés par les transformations récentes de l'artillerie, il défend encore aujourd'hui.

Il n'est pas besoin de grandes connaissances militaires pour reconnaître d'emblée que les fortifications actuelles de Liége et de Namur, qui — il convient de ne pas l'oublier — font partie du système de 1859 — sont devenues absolument intenables. Elles sont dominées par les hauteurs voisines et incapables de toute résistance. A Namur, la citadelle est à une altitude de 120 mètres ;

la colline de Bouges en face en a 170, et le bois de Marlagne, en avant des ouvrages, est à 250 mètres. A Liége, la citadelle est à 170 mètres d'altitude; Sainte-Walburge est à 197 mètres, et Saint-Gilles (bois) est à 185 mètres. De même la Chartreuse qui est à 120 mètres de hauteur est dominée du plateau de Beyne-Heusay qui en mesure 235, du bois d'Angleur à 175 mètres, de Jupille à 175 mètres. On aurait beau améliorer, transformer ces trois ouvrages de défense, s'ils restent au même emplacement, les mêmes conditions topographiques subsisteront contre eux et les annihileront. D'après le général Renard, qui en conçut un moment le dessein, il aurait fallu 6 millions pour transformer sur place la citadelle et la Chartreuse de Liége ; c'eût été évidemment de l'argent perdu, surtout si l'on tient compte des moyens d'attaque dont dispose l'artillerie actuelle de siège.

Mais il se présente ici une considération plus grave. Les forts de Liége sont contigus à la ville et presque enclavés dans les habitations ; la citadelle de Namur est très rapprochée de la cité. Il serait de toute impossibilité d'attaquer ni de défendre ces ouvrages sans exposer les villes qu'ils dominent, Liége surtout, à de graves dommages et à une destruction au moins partielle. Il y a plus ; le droit actuel des gens interdit à la vérité de bombarder les places ouvertes ; mais il ne définit pas avec certitude la condition des villes sans enceinte, mais protégées par des forts à distance. La question a été soulevée en 1874 à Bruxelles dans la conté-

rence qui y discuta les lois de la guerre. Le plénipotentiaire néerlandais demanda qu'il fût entendu « qu'une ville non munie d'une enceinte mais entourée de forts détachés » serait réputée ville ouverte, à condition qu'elle ne contînt pas de troupes et que ses habitants ne prissent pas de part à la défense ; mais un des chefs de l'état-major allemand, le général de Voigts-Rhetz, s'y opposa. « Les places ouvertes, disait-il, qui sont dans le rayon des forts, doivent être considérées comme places fortes. » Le délégué russe, baron Jomini, proposa de stipuler que les places ouvertes, mais commandées par des forts, ne pourraient être bombardées que si elles participaient à la défense. Une déclaration en ce sens fut actée au procès-verbal, mais elle est dépourvue jusqu'ici de toute sanction internationale. La France a évité de se prononcer, et l'Allemagne a si peu renoncé à sa thèse que lorsque la conférence fut saisie d'une demande des habitants d'Anvers proposant de statuer qu'on ne pourrait bombarder les quartiers purement civils des villes fortifiées, le général de Voigts-Rhetz la repoussa nettement en déclarant et faisant consigner au procès-verbal, puis au protocole, que « le bombardement étant un des moyens les plus efficaces pour atteindre le but de la guerre, il est impossible de satisfaire au désir des intéressés[1].

1. Actes de la Conférence, p. 38. L'histoire abonde en exemples de commandants militaires qui durent capituler

Cette doctrine était conforme à la pratique des Allemands pendant la guerre de 1870. Des vingt-deux villes qu'ils ont prises à cette époque, une seule l'a été par un siège régulier ; les autres ont été forcées par la famine et le bombardement. Il est même arrivé que, pressé par le temps, voulant hâter la reddition, comme à Péronne, à Mézières, à Toul, on s'est borné à tirer sur les villes elles-mêmes sans toucher aux travaux de défense. Cette tactique a presque toujours réussi ; elle s'explique par la nécessité, pour un pays où le service est universel, d'abréger autant que possible la durée d'une guerre.

Si les Allemands ou les Français se présentaient devant Liége ou Namur, comme il s'agirait précisément pour les belligérants de gagner l'un sur l'autre une couple de jours, quelques heures peut-être, il faudrait tout craindre des exigences d'une telle situation, en présence de l'état incertain des maximes du droit des gens et des usages certains suivis dans les dernières guerres.

Que l'on transforme ou non les ouvrages actuellement existants sur la Meuse, s'ils sont maintenus à la place qu'ils occupent, non seulement ils ne pourront fournir une défense sérieuse, mais ils seront un très grand danger pour les villes de Liége et de Namur. Le centre même de la pre-

sous la pression des habitants, après quelques heures de bombardement.

mière de ces villes serait inévitablement détruit dès que le feu serait ouvert sur la citadelle.

La cathédrale de Strasbourg, elle-même, n'a pas été épargnée en 1870.

Il résulte forcément de là qu'il faut ou raser absolument les fortifications existantes à Namur et à Liége en renonçant à toute défense de ces positions, ou si l'on entend les garder, si l'on veut conserver ces deux têtes de pont sans lesquelles il ne nous reste aucune action sur la rive droite de la Meuse, aucun contact avec ses populations, il faut les transporter à distance dans des conditions appropriées à la portée actuelle de l'artillerie.

C'est à cette nécessité que pourvoit le plan de défense proposé par le général Brialmont. D'après son premier projet esquissé dans la *Situation militaire de la Belgique* [1], Liége aurait été couverte sur la rive gauche par deux forts, un fortin et deux redoutes ; sur la rive droite par un fort et six redoutes. Ces travaux représentaient une dépense évaluée à 12 millions. Conçus au point de vue purement militaire, ils atteignaient le but d'intercepter le passage aux armées belligérantes au prix de la plus faible défense possible ; mais comme tous les points dominants n'eussent pas été occupés, ils n'auraient pu fournir une résistance prolongée. Ce

1. P. 235. Liége et Namur devraient être défendues par quatre forts, trois fortins à coupole et quatre redoutes permanentes. Mais ce dispositif a été modifié comme il est dit plus haut.

qui était plus grave, c'est que le plus grand diamètre de cette double tête de pont n'excédait pas onze kilomètres, et le plus petit en mesurait à peine six. Liége n'eût donc pas été à l'abri des projectiles ennemis, aujourd'hui surtout que leur puissance destructive s'est accrue en même temps que la portée des canons. C'est pour obvier à ces inconvénients et réaliser une défense efficace sous tous les rapports que le général Brialmont propose de la reporter à sept kilomètres en moyenne de la place. Liége serait enveloppée de six forts, trois sur chaque rive, reliés entre eux par cinq redoutes ou grandes batteries. En évaluant à 1.800.000 francs les frais de construction de chaque fort, et à 1.200.000 francs ceux des redoutes, la dépense totale ressortirait à 16.800.000 francs. Liége à ce prix serait à l'abri de tout danger; le passage serait efficacement fermé et notre action militaire s'étendrait sur les deux rives de la Meuse.

A Namur, la citadelle n'est pas directement contiguë à la ville. On la transformerait en érigeant un fort à l'emplacement des lunettes avancées et un fortin sur la hauteur de Bouge d'où l'on plonge à l'intérieur de la citadelle. Ces ouvrages coûteraient 5 millions 1/2.

Les frais d'armement peuvent s'estimer à environ six millions ; mais ils seraient couverts par la revente des terrains disponibles de la citadelle et de la Chartreuse à Liége, ainsi que par celle du matériel existant. La dépense totale n'excéderait donc pas 22.300.000 francs.

Ce sacrifice paraît insignifiant en présence du but politique et militaire qu'il s'agit d'atteindre. La condition de Namur serait notablement améliorée, celle de Liége pleinement sauvegardée ; ces deux places rempliraient l'office que leur situation géographique et le droit international nous imposent. Une armée allemande ou une armée française ne pourrait occuper Liége ou Namur ni en faire des bases d'opération sans s'astreindre à un siège régulier. Le but du passage serait dès lors manqué ou du moins bien compromis. Les difficultés politiques qui naîtraient de la violation du territoire belge aidant, il est probable qu'on y renoncerait ; là gît la vertu préventive de la fortification de Liége.

Admettons toutefois que les circonstances seraient plus fortes, l'irruption inévitable ; un siège ne durât-il qu'une dizaine de jours, aurait dans ce cas donné une sanction à notre neutralité et sauvé le prestige du nom belge ; peut-être même aurait-il fourni à l'armée concentrée entre l'Escaut et la Meuse l'occasion d'intervenir utilement. Mais quelle que pût être la marche des événements, si les belligérants, en pénétrant dans la vallée de la Meuse, n'y apportaient quant à nous aucune arrière-pensée, s'il s'agissait simplement pour eux de passer par la voie la plus directe ou la plus aisée pour atteindre l'ennemi, notre résistance, efficace probablement sous le rapport militaire, le serait certainement sous le rapport politique. En

serait-il de même si le passage n'était qu'une invasion déguisée, si des convoitises territoriales conduisaient les armées étrangères sur notre sol ? Cette hypothèse mérite un examen attentif.

---

## III

*L'Allemagne et la frontière de la Meuse. — Conséquences possibles de la guerre future.*

Les territoires qui s'étendent entre la Meuse et le Rhin sont depuis des siècles et resteront longtemps encore l'objet d'appétits invétérés, de compétitions sanglantes. Occupés par des populations mixtes sous le rapport de la race, de la langue, des institutions et des mœurs, ils ont passé par les dominations les plus diverses et souffert des mutilations fréquentes. Les lignes de frontière qui les coupent sont entièrement artificielles ; elles ne correspondent pas à des groupes nationaux non plus qu'à des déterminations géographiques ou historiques. Des vues politiques, des convenances militaires les ont établies exclusivement. C'est un des rares tracés qui subsistent des traités de 1815, et la conférence de Londres a plutôt empiré qu'amélioré ici l'œuvre du Congrès de Vienne. Sans sortir de ce siècle, la question de la possession de la rive droite de la Meuse s'est posée dans toute sa gravité au lendemain de la chute du premier Empire. Le traité de Paris du 30 mai 1814 avait prévu la création d'un royaume des Pays-Bas. Des articles secrets en réglaient sommairement les limites ; ils portaient : Article III. « L'établissement d'un juste

équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans les proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité et la Meuse, seront réunis à toute perpétuité à la Hollande.

« Les frontières sur la rive droite de la Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande et de ses voisins.

Article IV. — « Les pays allemands, sur la rive droite de la Meuse, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviront à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et autres États allemands ».

Cette matière était réservée aux négociations futures ; en attendant, la convention militaire du 31 mai 1814 stipula que les armées anglo-hollandaises occuperaient la rive gauche et les Prussiens la rive droite de la Meuse. Ce fut le point de départ de difficultés immédiates. Les hommes d'État prussiens cherchèrent dès lors à convertir ce droit d'occupation en un droit de souveraineté et à s'installer dans la ville de Liége. Lord Castlereagh s'opposa à cette prétention ; il soutint que la Prusse n'avait pas le droit d'occuper Liége qui était située sur la rive gauche de la Meuse, et que, d'un autre côté, la Hollande devait conserver tous les territoires qui en 1792 lui appartenaient sur la rive

droite [1]. Wellington appuya ce système; il aurait voulu porter le royaume des Pays-Bas jusqu'au Rhin dans l'intérêt de sa défense militaire ; il cherchait à apaiser par cet agrandissement les froissements provoqués en Belgique par la cession à la France de huit cantons des provinces de Hainaut et de Namur [2]. La résistance des Allemands ne permit pas à ce projet d'aboutir ; mais les négociateurs anglais ne s'attachèrent que davantage à faire attribuer aux Pays-Bas ce qu'ils appelaient la lisière de la Meuse et la principauté de Liége. L'intérêt militaire l'emportait encore à leurs yeux dans cette combinaison sur l'intérêt commercial. « J'appuyai et je favorisai de toute manière la lisière de la Meuse — écrit à ce sujet le baron de Gagern, — mais ce fut plutôt l'invention et l'œuvre des Anglais : c'était une question purement militaire se rattachant au système défensif [3]. »

Ce diplomate qui défendait à Vienne les intérêts de la maison d'Orange, en secondant les Anglais pour obtenir la Meuse, insistait en même temps pour faire attribuer aux Pays-Bas la principauté de Liége et le Luxembourg. Les pressantes démarches

1. Dépêche de lord Castlereagh à lord Clancarty, 14 août 1814 (*Mémoires*, X, p. 86).

2. Dépêches du duc de Wellington à lord Castlereagh, 17 et 27 octobre 1814 (*Mémoires*, X, p. 167 et 177. Ces cantons ont été restitués après Waterloo).

3. *Mein Antheil an der Politik*. Stuttgart, 1823, t. II, p. 114.

que Castlereagh appuyait non sans laisser percer lui-même quelque défiance à l'égard des Belges, attiraient au baron de Gagern les vifs reproches de Stein et de Metternich. Le premier l'accusait de servir la Hollande au détriment de l'Allemagne ; le second alléguait la nécessité d'établir fortement la Prusse et la Bavière sur la rive gauche du Rhin pour sauvegarder la situation de l'Autriche, et la difficulté de confier dès lors aux Pays-Bas la garde du Luxembourg [1].

Quand les articles 25 et 66 de l'acte final de Vienne eurent enfin stipulé que les Pays-Bas garderaient, à quelques cantons près, les anciens départements de l'Ourthe et de la Meuse inférieure, ainsi que les deux rives de la Meuse depuis Venloo jusqu'à Mook, Gagern eut un cri de triomphe : « Ce fut, dit-il, de la part de la Prusse une concession extraordinaire envers l'Angleterre et le roi des Pays-Bas : les Anglais s'efforcèrent sincèrement de le reconnaître et d'y répondre..... Lord Castlereagh a réussi au delà de nos espérances et

1. « Vergessen Sie über dem Batavisiren das Germanisiren nicht », disait Stein à Gagern (t. II, p. 55 et 56). Lui-même, malgré les instructions formelles du prince d'Orange, laisse échapper cette réflexion :

« Les Pays-Bas formaient le cercle de Bourgogne, le dixième cercle de l'Allemagne. A tout prendre, le sang allemand a reconquis. En justice et en droit des gens je n'entrevois pas trop ce qui peut obliger les Allemands de renoncer au tout et à la partie. » (*Ibid.*, p. 130.)

des siennes. La lisière de la Meuse surpasse toutes mes attentes. En insistant moi-même fortement sur le Limbourg je n'y comptais pas !... Mais le gain principal, en considérant les anciens traités, demeure toujours le pays de Liége, si étendu, si riche, si industrieux, si uni par la langue, les mœurs, les vœux aux Pays-Bas. C'était l'objet des désirs jadis manifestés par des hommes d'État néerlandais perspicaces, de M. Jalk notamment ; c'était le vœu du pays, exprimé par le prince-évêque ici présent, qui m'a soutenu de toute son aide en complétant mes données statistiques imparfaites. Mon effort principal a été dirigé de ce côté, et les Anglais l'ont trouvé naturel et légitime. » Il est nécessaire de rappeler ces actes trop peu connus, ce langage trop oublié pour faire comprendre au prix de quelles luttes le royaume des Pays-Bas s'est installé sur la rive droite de la Meuse, de combien peu il s'en est fallu que dès 1815 la Belgique ne subît une mutilation irrémédiable. Si les défiances qui existaient déjà alors à notre égard, non seulement à Berlin et à Vienne, mais aussi à Londres et à la Haye se fussent accentuées, si l'on eût pressenti les événements de 1830, il n'est pas permis de douter que dès ce moment la Confédération germanique se fût étendue jusqu'à la Meuse. Encore n'abandonna-t-elle pas cette limite sans conditions.

Le duc de Wellington, préoccupé surtout de l'idée de faire des Pays-Bas une vaste tête de

pont pour assurer ses communications avec l'Angleterre, sans négliger la Meuse, attachait cependant plus d'importance à l'Escaut. C'est là et sur la côte qu'il entendait réunir les principaux moyens de défense. Mais l'Allemagne, « dont la véritable défense était sur la Meuse », protesta contre ce système. Les puissances du Nord firent observer à Wellington que ce n'était pas assez des citadelles de Liége et de Namur, des forts de Huy et de Dinant pour s'assurer la ligne de la Meuse, au cas où l'Allemagne y devrait concourir à la défense de la Belgique [1]. Ces réclamations n'avaient pas cessé quand se réunit, en 1818, le Congrès d'Aix-la-Chapelle. Le protocole militaire du 15 novembre donna une satisfaction partielle à l'Allemagne ; il statuait qu'un certain nombre de forteresses des Pays-Bas recevraient des garnisons anglaises et prussiennes, dès que le *casus fœderis* serait déclaré contre la France [2]. Les points que la Prusse se réservait d'occuper étaient les citadelles de Huy, de Namur et de Dinant, ainsi que les places de Charleroi, Mariembourg et Philippeville. Les Anglais devaient garder Ostende, Nieuport, Ypres,

1. Général Goblet, *Les cinq grandes puissances de l'Europe et la Belgique*. Bruxelles, 1863, p. 37. Le général Goblet critique vivement le système de défense de Wellington ; suivant lui, c'est à Namur qu'il eût fallu concentrer la défense de la Belgique contre la France.

2. *Ibid.*, p. 79. — V. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 471.

Termonde, etc. Le roi des Pays-Bas se refusa à admettre des troupes étrangères à Anvers, à Tournai et à Liége ; pour le surplus, il accéda au protocole, l'Allemagne prenait donc moralement pied sur la Meuse. Au premier mouvement offensif de la France, elle devait s'installer, de concert avec le roi des Pays-Bas, à la tête de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Tout vestige de cette situation n'a pas disparu en droit [1]. Cela ne suffit pas à rassurer les généraux prussiens. N'ayant aucune foi dans la force de résistance du royaume des Pays-Bas, ils demandèrent qu'un corps d'observation fût concentré en permanence dans le Bas-Rhin afin de se porter au besoin en Belgique même avant une déclaration de guerre. Le général Müffling reçut l'ordre de se rendre d'Aix-la-Chapelle à Bruxelles pour négocier un arrangement dans ce sens. Mais

1. « Par l'article secret de la convention des forteresses du 14 décembre 1831, ratifié séparément le 5 mai 1832, le roi des Belges a été mis vis-à-vis des quatre puissances dans la position où se trouvait à leur égard le roi des Pays-Bas. D'après cet article, qui n'est pas abrogé, le roi de Prusse aurait le droit d'occuper Namur si la sûreté des forteresses dont il est question dans cet article venait à être compromise. » Le gouvernement belge, sous la réserve de son indépendance et de sa neutralité, serait tenu dans ce cas de se concerter avec l'Allemagne pour la garde de ces positions. La seule restriction résultant non de l'article secret, mais de la convention de 1818 qui y est visée, c'est qu'il faut pour cela que le *casus fœderis* soit déclaré par les quatre Cours.

le roi Guillaume, soutenu par le ministre d'Angleterre à sa cour, lord Clancarty, refusa de subir cette restriction nouvelle de sa souveraineté, malgré les allusions du négociateur aux dispositions hostiles des Belges à son égard. Après quatre mois de tentatives infructueuses, le général Müffling dut renoncer à la réalisation de ce dessein [1].

On conçoit le bouleversement que la révolution de 1830 apporta à un système si laborieusement établi et les sentiments qui durent l'accueillir au dehors : irritation en Allemagne, regrets en Angleterre, convoitises à peine déguisées en France. La conférence de Londres se réunit sous ces impressions et en subit jusqu'au bout l'empire. Au lieu d'améliorer les conditions territoriales de l'ancien royaume des Pays-Bas, elle les aggrava contre nous.

L'Allemagne reprit vers la Meuse la marche que l'ascendant tout-puissant de l'Angleterre avait contenue en 1815. Il n'est aucun esprit politique en Europe qui ne reconnaisse aujourd'hui que la Belgique indépendante a été mal délimitée. Le tracé des XXIV articles est une œuvre pleine d'arrière-pensées trahissant ici l'ignorance ou la défiance, ailleurs l'hostilité ou des espérances ambitieuses. Le pays est ouvert aux trois extrémités du

1. H. von Treitschke, *Deutsche Geschichte im 19ten Jahrhundert*, t. II, p. 472.

triangle qu'il forme ; il n'a de limites politiques ni militaires nulle part.

Le développement national de la Belgique, dans le sens européen, a sensiblement souffert de cette situation ; peut-être aurait-il avorté si la France ne fût entrée à partir de 1830 dans une période de déclin qui a arrêté sa force d'expansion en même temps que l'Allemagne était paralysée par l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche.

La destinée de la Belgique est intimement liée à la possession et à la libre disposition des deux fleuves qui la traversent. L'Escaut est un fleuve commercial ; notre avenir au point de vue économique ne sera pleinement sauvegardé que par la co-souveraineté de ce fleuve jusqu'à la mer, c'est-à-dire par la possession de la Flandre Zélandaise. La Meuse est une ligne politique et militaire dont l'occupation depuis Dinant jusqu'en aval de Maestricht est la véritable condition de notre indépendance. C'est la question historique du Limbourg et même du Luxembourg, car le grand-duché entre les mains de l'Allemagne ou de la France entraînerait à bref délai la perte de la rive droite de la Meuse. Les hommes politiques de 1830, en revendiquant avec une suprême énergie de la conférence la possession du Luxembourg, du Limbourg, de la Flandre Zélandaise, obéissaient à un sentiment profond des nécessités de notre existence nationale.

Quand on relit aujourd'hui les actes diploma-

tiques et parlementaires de cette époque, on discerne aisément les idées générales qui l'ont dominée. Les discours prononcés par M. Nothomb à la Chambre, le 26 octobre 1831 et le 4 mai 1839, celui qu'y fit M. Devaux, le 7 mars 1839, en demeurent une expression remarquable : ils montrent clairement sous quelles préoccupations le traité des XXIV articles a été conçu par les puissances et subi par nous.

La Belgique n'inspirait que défiance à l'Allemagne ; c'est dans l'intérêt de cette puissance que la conférence a voulu nous éloigner de la Meuse. C'est en vertu de ses décisions que la Confédération germanique est venue avec la Hollande prendre position sur la Meuse dans le Limbourg, que l'une et l'autre ont été maintenues en possession du Luxembourg, dans le but d'y garder contre la France la ligne stratégique de la Meuse.

L'Allemagne corrigeait ainsi les transactions de 1815 ; elle faisait en même temps une démonstration contre la France où la question de la frontière naturelle du Rhin, cette idée politique de Richelieu, adoptée après lui par la Monarchie, la Révolution et l'Empire, venait de renaître et fut à l'ordre du jour depuis 1814 pour le rester jusqu'en 1870 [1]. En présence de cette menace, accentuée peut-être par les intrigues constantes de Talleyrand à Londres,

1. V. Pallain, *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII*, p. 443, 137, 356.

il fut entendu entre l'Angleterre et les trois puissances du Nord que la barrière européenne, supprimée sur la frontière franco-belge, se relèverait sur la Meuse, que l'Allemagne, se substituant au royaume des Pays-Bas, en garderait les deux extrémités, qu'elle ne reculerait pas et ne céderait rien de ses droits acquis en 1815.

L'échange d'une partie du Luxembourg contre la rive droite de la Meuse dans le Limbourg fut une combinaison toute à son avantage, quoiqu'elle n'eût alors, dans la pensée de ses auteurs, qu'un caractère purement défensif. M. Nothomb eut à ce sujet des accents prophétiques et M. Devaux prévit la possibilité d'une future alliance de conquête franco-russe, peut-être même franco-prussienne.

C'est cette situation européenne que la guerre de 1870 a totalement renversée. Le courant français vers le Rhin a fait place à un courant germanique vers la Meuse. Dans leur répartition actuelle entre l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg et la France, les territoires compris entre le Rhin et la Meuse demeurent litigieux malgré les traités, par la force des choses et la puissance des intérêts ; mais la pression, venue si longtemps de l'Ouest, s'exerce maintenant du côté opposé. L'hégémonie du continent a passé en d'autres mains ; la Confédération germanique, constituée seulement pour la défense, a fait place à l'Empire d'Allemagne, gouverné par une dynastie conquérante.

La Hollande est incapable de garder la Meuse dans le Limbourg, en face de Dusseldorf, l'un des points faibles de la frontière allemande ; elle y a publiquement renoncé le jour où elle a démantelé Venloo et Maestricht. Même au point de vue économique et politique, l'échec de la combinaison de 1839 est ici complet. Maestricht est une ville morte ; en comparaison d'Aix-la-Chapelle et de Liége, elle paraît une ruine.

Le grand-duché de Luxembourg ne compte guère ; rien de plus précaire que son existence. L'Angleterre elle-même lui a porté le coup de mort au lendemain de sa constitution, et il existe un office diplomatique de M. de Bismarck, daté du 3 décembre 1870, en vertu duquel la chancellerie allemande peut se déclarer dégagée, s'il lui plaît, des obligations du traité de 1867.

Une simple lisière, formée en avant de Metz par les côtes de Lorraine, sépare encore de ce côté l'Allemagne de la Meuse. Aussi longtemps que la France restera sous le coup de ses désastres de 1870, que la supériorité militaire de l'empire germanique subsiste incontestée, la Hollande et la Belgique supporteront fatalement les conséquences de la rupture de tout équilibre des forces en Europe. Si le traité des XXIV articles était à refaire aujourd'hui, les Pays-Bas, l'Angleterre, la France et la Russie elle-même montreraient certainement autant d'empressement à renforcer la Belgique qu'elles y marquaient de répugnance autrefois. C'est que la

Belgique, ouverte au Nord et au Sud sur la frontière orientale, a laissé la place libre à l'Allemagne qui, transformée en puissant État militaire, ayant substitué à l'ancien système défensif de la Confédération une organisation essentiellement offensive, de Cologne, d'Aix, de Trèves et de Metz, glisse aujourd'hui aussi irrésistiblement vers la Meuse que la France se portait jadis vers le Rhin.

Et ce n'est pas seulement ici l'effet d'une réaction accidentelle succédant inévitablement à une action en sens inverse. La limite naturelle de la Meuse n'est pas une idée qui date d'hier. C'est, nous l'avons montré déjà, une tradition qui remonte au moyen âge, qui a pris clairement corps en 1815 et n'a pas cessé depuis cette époque d'être fréquemment affirmée en Allemagne. Après la bataille de Leipzig, quand les alliés pénétrèrent en France, ils réunirent sous l'administration d'un seul commissaire général les contrées entre le Rhin et la Meuse et les réservèrent comme des territoires disponibles. Dans le premier projet d'organisation fédérale préparé en 1815 par la Prusse, on lit ces lignes : « On a proposé d'incorporer la Belgique et si possible tous les Pays-Bas dans la Confédération allemande. Cette idée paraît excellente. On reconstituerait avec ces pays le cercle de Bourgogne sous la direction autonome du prince des Pays-Bas [1]. »

Ce projet n'échappa pas à l'attention des négo-

1. Gagern, *Mein Antheil*, II, p. 192.

ciateurs français au Congrès de Vienne. Un plan avait été conçu d'unir par une Digue très étroite et perpétuelle l'Autriche et la Prusse et avec elles la Hollande accrue des Pays-Bas, les États allemands et même la Confédération suisse. Le but principal était d'isoler la France dans l'Europe et de l'entourer d'États parmi lesquels il lui fût impossible de trouver un allié [1].

On a vu les efforts prolongés faits pour obtenir l'adjonction de la principauté de Liége à l'Allemagne ainsi que la possession de la rive droite de la Meuse dans le Limbourg. Les patriotes allemands protestèrent longtemps contre la décision qui réunit ces contrées au royaume des Pays-Bas et la représentèrent longtemps comme une humiliation nationale. Le 2 décembre 1830, le baron de Stein écrivait encore à Gagern : « On a affaibli la frontière allemande en lui enlevant Limbourg, Liége, Luxembourg et même la Gueldre prussienne. Il y eut des gens assez insensés pour vouloir réunir à la Belgique la rive gauche du Rhin jusqu'à la Moselle. C'est l'envie hanovrienne dont s'inspirait l'esprit borné de Castlereagh qui a présidé à la détermination des rapports de la Belgique avec la Prusse ; c'est aussi la jalousie des coulisses ministérielles allemandes. Comme s'il importait à l'Allemagne qu'il y ait un Mecklembourg, etc., non un

1. *Correspondance de Talleyrand* : Mémoires de M. de la Besnardière, p. 432.

peuple allemand fort, puissant, armé pour le combat, glorieux dans la guerre et dans la paix [1].

En 1855, Gervinus, dans son *Histoire du dix-neuvième siècle*, livre classique en Allemagne, reproche encore avec amertume au prince de Hardenberg d'avoir souscrit à cette mutilation qui indignait Stein [2]. « Il eût été facile au Congrès de Vienne, dit-il, de donner à l'Allemagne contre la France un solide rempart en appuyant la Prusse à la mer du Nord et lui remettant ces bases d'une forte défense que tous les hommes experts en matière militaire déclaraient indispensables: Mayence, Luxembourg, Liége et les forteresses de la Meuse. Au lieu de cela, on laissa l'Alsace à la France et l'on morcela la rive gauche du Rhin pour en répartir les morceaux entre trois États allemands et un État semi-allemand. »

En 1879, M. de Treitschke renouvelle en l'accentuant ce langage : dans l'œuvre considérable qu'il consacre à l'histoire de l'Allemagne contemporaine, il se répand en invectives contre la trahison de Gagern et la faiblesse de Hardenberg. « Dans le naïf espoir de se faire à jamais de la maison d'Orange une alliée fidèle, Hardenberg fut assez faible pour souscrire aux propositions effrontées qui lui étaient faites : c'est ainsi que l'Allemagne acquit cette frontière du Nord-Ouest qui n'a pas sa

1. Gagern, *Mein Antheil*, IV, p. 329.
2. *Geschichte des 19ten Jahrhunderts*, I, p. 262.

pareille sur la carte de l'Europe [1]. » Et M. de Ranke, voulant justifier le premier chancelier de Prusse, écrivait naguère avec la discrétion qui lui est propre : « L'Autriche, la Confédération et la Prusse formèrent cette grande association fédérative qui assurait la paix de l'Europe centrale. Il s'en fallut qu'elle répondît aux vœux et aux besoins de la nation ; mais il était impossible d'aller plus loin à ce moment. Ce n'était pas le but, c'était une étape du développement de l'Allemagne [2]. »

La transaction de 1815 n'avait cependant pas été gratuite. C'est alors que la principauté de Liége perdit les cantons de Malmédy, de Montjoie, d'Eupen, qui furent cédés à la Prusse pour combler un déficit dans le compte d'âmes. C'est alors aussi que par la substitution fictive du Luxembourg aux principautés allemandes de Nassau, naquit entre cette province et la Confédération germanique le lien du droit public qui devait amener, en 1839, le démembrement de la Belgique. L'Allemagne à cette époque se souvint de ses anciennes prétentions et en tira parti pour reprendre pied sur la Meuse dans la province de Limbourg [3]. Cette solution

1. *Deutsche Geschichte im 19ten Jahrhundert*, I, p. 667.

2. *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*. Leipzig, 1877, IV, p. 448.

3. Dans une dépêche du 31 mai 1831, M. P. Devaux qui était allé à Londres prêter son concours à la négociation relative à l'élection du prince Léopold, écrivait à M. Lebeau : « Le prince me parla de mettre une garnison

n'était pas acquise que des projets de partage surgissaient de divers côtés. « Je vois que Bulow, écrivait le 26 août 1831 Palmerston à lord Granville, a une fière envie de posséder la forteresse de Luxembourg avec un petit district autour. Il ne m'en a jamais touché un mot, mais le connaissant parfaitement, je vois clairement au fond du puits. Cela explique la disposition de Werther de donner Philippeville et Mariembourg à la France. Le consentement de la Prusse à cette cession serait acheté par l'acquiescement de la France à l'acquisition de la forteresse de Luxembourg par la Prusse [1]. »

Le traité du 15 novembre 1831 venait d'être signé que Talleyrand suggérait le plan de partage qui tendait à compromettre l'Angleterre elle-même par l'appât d'Anvers. « Depuis quelque temps, disait Palmerston, Talleyrand n'a cessé de prêcher,

prussienne à Maestricht, en nous laissant la souveraineté de la ville. Il me dit que la Prusse s'opposait absolument à ce que nous eussions Maestricht ; que de cette manière on l'apaiserait, mais que la France d'autre part paraissait ne pas adopter l'idée de la garnison prussienne. Il me dit qu'il lui semblait qu'à cet égard les craintes de la France étaient exagérées et sans fondement, puisque Maestricht n'était pas une position agressive contre la France, mais purement défensive de la Hollande. » — Il faut se rappeler qu'à cette époque les puissances voulaient nous imposer les *Bases de séparation*, que le Congrès les repoussait absolument parce qu'elles nous enlevaient la rive droite de la Meuse, le Luxembourg et la Flandre Zélandaise et que l'acceptation de Léopold était subordonnée à une entente.

1. Lytton Bulwer, *Life of Palmerston*, t. II, p. 121.

à qui voulait l'entendre, la nécessité d'un partage de la Belgique. » Mais la France et la Confédération allemande se faisant à cette époque contrepoids, le cabinet de Londres réussit à déjouer ces trames. C'est ainsi que le traité de 1831 fut confirmé en 1839.

Neuf ans plus tard, la question de la Meuse se rouvre au Parlement national de Francfort. Le grand-duché de Luxembourg se constitue alors en État allemand autonome. L'Allemagne réclame aussitôt le même régime pour le duché de Limbourg et revendique à Maestricht les droits qu'elle exerce au Luxembourg. En tête du rapport très étendu et très substantiel que le député Zacharia fit à ce sujet à l'Assemblée au nom du Comité international, on lit ces lignes :

« Bien que les diplomates de Vienne trouvassent dans le cours de la Meuse la plus naturelle des frontières à laquelle l'Allemagne avait un droit historique incontestable, puisque les duchés de Clève, de Juliers et de Gueldre non seulement touchaient autrefois la Meuse, mais s'étendaient même au delà, et que l'ancien Limbourg, situé exclusivement sur la rive droite de la Meuse, eût appartenu à l'Allemagne comme partie intégrante du cercle de Bourgogne, les politiciens de 1815 préférèrent démembrer l'ancien territoire allemand et tracèrent d'un coup de crayon une limite qui, violant au même degré le droit, la nationalité

et l'intérêt de l'Allemagne, l'isola totalement de la Meuse [1] ».

Dans la longue discussion qui s'engagea sur ce rapport et où il s'éleva une seule voix partiellement dissidente, le vieux patriote Arndt prononça ces paroles chaleureusement applaudies : « Je dois exprimer l'ardent désir qui s'impose à tout cœur allemand de reprendre dans l'avenir nos grands fleuves occidentaux dont la possession implique la domination des mers et qui seront inséparables des plus anciens souvenirs des tribus germaniques comme des origines de la civilisation de notre patrie. » Après avoir prédit que la Hollande, par la force des choses, tomberait, malgré elle, dans le sein de la grande Allemagne, Arndt ajoutait : « Il en est autrement de la Belgique. Ce beau pays, l'ancien cercle de Bourgogne avec le puissant évêché de Liége, cinq millions d'âmes, cette Lombardie allemande, ces fleuves allemands, ce peuple qui voulait être allemand, on l'a laissé séparer, hélas ! il y a trente-quatre ans de l'Allemagne, sans grands regrets, pendant qu'on gémissait sur le partage de la Pologne. Là s'agite la vie allemande dans la langue et la littérature ; elle domine la vie fransquillonne ou wallonne, elle l'emporte sur tout et se porte avec ardeur vers nous.

« Nous gardons l'espérance que ces contrées

1. *Stenographischer Bericht über die Verhandlungen der deutschen Constituirenden Nationalversammlung*, II, p. 1011.

qui nous ont été arrachées nous reviendront, pour nous-mêmes, si nous savons remplir notre tâche et considérons notre situation présente qui se développera [1]. »

Ces démonstrations furent sanctionnées par un vote. L'Assemblée nationale déclara le 9 juillet 1848, à la presque unanimité de ses membres, qu'elle considérait « la réunion telle qu'elle avait existé jusque là du duché de Limbourg, qui fait partie de la Confédération germanique, avec les Pays-Bas sous une même constitution et administration, comme incompatible avec la constitution fédérale allemande [2] ». Des négociations s'ouvrirent avec le cabinet de la Haye pour donner un effet pratique à ce vote, et le 1er septembre 1848, le ministre des Affaires étrangères donnait à l'Assemblée nationale l'assurance « que le gouvernement de l'Empire était bien décidé à sauvegarder au sujet de cette question importante et compliquée les droits et les intérêts de l'Allemagne dans toute leur étendue [3] ».

1. Même recueil, II, p. 1021. C'est vers cette époque que le mouvement flamand et la propagande allemande prennent naissance en Belgique. Les promoteurs de ce mouvement chez nous n'obéissaient évidemment qu'à des préoccupations nationales et littéraires ; mais pour leurs auxiliaires d'Outre-Rhin, ce n'étaient pas des Wallons et des Flamands, mais des Français et des Allemands, qui se heurtaient sur ce terrain. Le général Renard signala dès 1847 cette pensée politique et le danger qu'elle recèle.

2. *Ibid.*, II, p. 1032.

3. *Ibid.*, III, p. 1824.

Tels étaient les sentiments, les vœux de l'Allemagne libre. Sans la réaction autrichienne qui balaya le Parlement de Francfort, sans cet Olmütz qu'un ministre prussien, M. de Puttkamer, appelait encore, en 1882, même après Sadowa et Sedan, une plaie cuisante au cœur de tout patriote allemand, la Hollande aurait subi en 1848 le sort du Danemark en 1864. Mais la prépondérance de l'Autriche imposa une politique conservatrice, en même temps que l'avènement du second Empire en France vint condamner l'Allemagne aussi bien que la Belgique à une attitude défensive.

L'arrivée au pouvoir en Prusse de M. de Bismarck inaugura une ère nouvelle. La politique d'action est alors reprise à Berlin et elle débute sous la forme de cette entente franco-prussienne dont la perspective inquiétait dès 1839 l'esprit prévoyant de M. P. Devaux. Cette entente s'établit en fait vers la fin de 1865, après les entrevues de Biarritz ; la Belgique devient aussitôt de Paris comme de Berlin l'objet d'incessantes et de véhémentes attaques. La correspondance de M. Benedetti et celle du général Govone [1] ont fait voir jusqu'à quel point la responsabilité de M. de Bismarck fut engagée dans ces intrigues, au moins jusqu'à la conclusion du traité de Prague, 23 août 1866 [2].

1. Publiées par le général La Marmora : Un *po'piùdi luce*. Firenze, 1873.

2. Sincère ou non, la manœuvre n'était pas nouvelle. Le

Si au lieu de réclamer tantôt la rive gauche du Rhin, tantôt le Luxembourg avec la Belgique, Napoléon III avait proposé à notre sujet une combinaison de partage, qui oserait assurer que le marché n'eût pas été conclu? L'indécision de l'empereur fit notre salut ; mais l'hostilité de M. de Bismarck, sauf au moment de l'ouverture de la campagne de 1870, quand il divulgua le traité secret et signa l'acte de garantie proposé par l'Angleterre, ne se démentit pas. Pendant toute la durée de la guerre, la Belgique fut, sous son inspiration, l'objet des plus violentes attaques en Allemagne[1]. La paix de Versailles amène une

13 avril 1750, Frédéric II écrivait au marquis de Valory, le ministre de France à sa cour : « Quant au roi de France, on ne saurait lui prescrire jusqu'à quel point il voudrait prendre part aux affaires du Nord ; mais si je désirais là-dessus quelque chose en mon particulier, ce serait qu'il s'emparât de la Flandre, opération d'autant plus facile que les places rasées dans la dernière guerre ne sont pas encore rebâties. Je crois que cela obligerait l'impératrice-reine d'envoyer des troupes pour la défense de ses États, d'autant plus que les puissances maritimes exigeraient ces efforts d'elle à tout prix... Et supposant que la guerre prît une tournure plus heureuse, il me paraît que la France serait en droit de retenir cette province qui, démembrée des États de la reine-impératrice, romprait à jamais la connexion et l'intérêt que les puissances maritimes s'imaginent d'avoir pour la soutenir. » (*Politische Correspondenz*, VII, p. 355.)

1. *La Belgique et l'Allemagne pendant et après la guerre de 1870*. Bruxelles, 1870. — J'ai écrit cette brochure des-

détente momentanée ; mais dès 1872, les récriminations commencent. Les journaux officieux de Berlin, répétés par la plupart des organes de la presse nationale, exploitent contre nous la question flamande, les polémiques ultramontaines, les mandements des évêques, l'incident Duchesne, etc. C'est au printemps de 1875 que ces manifestations hostiles atteignirent leur apogée ; l'Allemagne fut alors sur le point de reprendre la lutte contre la France ; mais l'empereur de Russie imposa la paix (mai 1875). L'orage artificiellement déchaîné contre la Belgique tomba aussitôt : il n'avait plus d'objet.

De telles coïncidences se rattachant à tout un ordre de faits et de précédents aussi précis, sont des indices graves. L'Allemagne a repris à la France et applique contre elle la théorie des frontières naturelles par fleuves ou montagnes[1]. Il y a plus de cinquante ans que les étudiants allemands, dans leurs banquets universitaires, entonnent des chants patriotiques où ils promettent de défendre l'intégrité du sol et de la patrie « depuis la Meuse jusqu'à Memel ». La Prusse a atteint la Vistule à l'Est ; au Nord, elle a franchi déjà la limite histo-

tinée à réfuter des griefs presque toujours imaginaires, à la demande de M. d'Anethan, alors ministre des affaires étrangères. M. P. Devaux publia de son côté un écrit dans le même sens : *Appel de la Belgique au jugement calme et impartial de l'Allemagne.* Bruxelles, 1870 (en allemand).

1. Voir la brochure toute récente de Pica, *Frankreich und Deutschland.* Hannover, 1882.

rique de l'Eider ; au Sud, elle touche aux Alpes par la Bavière et le Wurtemberg. A l'Ouest, elle a tenu garnison à Luxembourg depuis 1815 ; elle a eu l'accès de la Meuse dans le Limbourg depuis 1839 ; en 1867, elle a perdu ses deux positions. C'est le seul échec qu'elle ait essuyé, le seul recul qu'elle ait opéré depuis le Congrès de Vienne. Ce souvenir n'est pas effacé. L'Allemagne est aujourd'hui la première puissance militaire du monde, et sa dynastie suit depuis Frédéric II une politique[1] d'agrandissement. Quelque juste confiance qu'inspirent le caractère de l'empereur régnant et la loyauté de son successeur, si modifiées que paraissent à notre égard les dispositions du prince chancelier, il y a là une situation de fait, des souvenirs historiques, des intérêts nationaux qui peuvent, à un moment donné, se dresser contre nous et dominer les volontés les plus droites. On s'est trop habitué en Belgique à ne voir de péril pour notre neutralité que du côté du Midi. Le danger d'hier peut redevenir celui de demain ; celui d'aujourd'hui vient d'ailleurs.

Quelque direction que prennent les événements, de grands intérêts internationaux, les difficultés intérieures qui se multiplient et s'aggravent à Berlin comme à Paris, font d'un nouvel et décisif

1. « Wir müssen unsere Netze auf allen Seiten auswerfen um zu sehen, wo wir was kriegen kœnnen. » Frédéric à Podewich, 13 avril 1750, *Correspondenz*, VII, p. 336.

conflit entre l'Allemagne et la France une éventualité certaine. Quelles en seront les conséquences? Plusieurs hypothèses se posent. Si l'Allemagne garde sa supériorité militaire, si elle inflige à sa rivale un nouveau Sedan, elle lui reprendra toutes les conquêtes de Louis XIV [1]. C'était en 1815, c'est encore aujourd'hui la pensée de ses généraux, de ses hommes d'État, de ses publicistes [2]. Après la bataille de Waterloo, l'état-major allemand dressa à Paris même une nouvelle carte de la France, lui retranchant tous ses agrandissements opérés au détriment de l'Allemagne comme de la Belgique, depuis Richelieu.

Ce projet fut agité de la manière la plus sérieuse

1. « La guerre de 1870 sera un jeu d'enfant en comparaison de la guerre future. Chacun des adversaires tentera de saigner l'autre à blanc. » (Discours de M. de Bismarck au Reichstag, 11 janvier 1887.)

2. L'historien le plus éminent de l'Allemagne, L. von Ranke, de passage à Bruxelles il y a quelque vingt ans, fut interrogé à la Cour sur les projets de l'Allemagne et le but des armements considérables de la Prusse. « A qui donc, lui dit-on, entendez-vous faire la guerre? » — « A Louis XIV », fut la réponse. Je tiens ce mot de M. Van Praet; ce n'était pas une boutade, mais une idée arrêtée.

Dans le discours prononcé le 28 mars 1882 devant l'Académie des sciences de Munich, le chanoine Dœllinger commence ainsi une étude sur la politique de Louis XIV : « Lorsqu'au mois d'octobre 1870, deux historiens célèbres, Thiers et Ranke, se rencontrèrent à Vienne, le premier demanda à l'autre : « A qui les Allemands font-ils la guerre, maintenant que l'empereur est renversé? » — « A Louis XIV », répondit le savant allemand. »

dans les négociations qui précédèrent le second traité de Paris ; pendant trois mois, de juillet à septembre, ce fut l'objet dominant des préoccupations des puissances. L'opinion publique, en Angleterre, non moins qu'en Allemagne, réclamait impérieusement ce démembrement. Lord Liverpool, Metternich, les négociateurs allemands et néerlandais Hardenberg, G. de Humboldt, Stein, Münster, Gagern, Wentzingerode, étaient comme les généraux prussiens Gneisenau, Boyer, Knesebeck, comme les écrivains populaires Garres et Arndt, unanimes à cet égard [1]. Wellington et Castlereagh, tout en reconnaissant que le premier traité de Paris avait laissé la France trop forte, étaient arrêtés par la crainte de la jeter dans les bras de la Russie. L'empereur Alexandre, cédant aux supplications du duc de Richelieu, trancha la question en refusant sa signature. C'est ainsi que le traité de Paris du 20 novembre 1815 s'arrêta au statu quo de 1790 [2]. Mais l'Allemagne n'oublia pas son

1. « Arrivant un jour avec lui (Gagern) chez Metternich, Stein regarda les cartes étendues sur la table et insista pour que l'on prît l'Alsace et la Lorraine et les donnât à l'archiduc Charles. Metternich, sans contredire, du ton de la plus parfaite conviction, indiqua du doigt la Flandre française comme le côté le plus important où les Pays-Bas avaient besoin d'une frontière meilleure. Gagern en fut naturellement d'accord, mais il insista avec beaucoup d'énergie sur l'Alsace. » (*Aus Stein's Leben*, par Pertz, II, p. 245).

2. La carte se trouve dans les actes du Congrès de

programme ; en 1871, on exhuma de l'oubli les protocoles et les Mémoires de 1815 [1] et la paix de Versailles en réalisa à moitié l'idée par la reprise de l'Alsace et de la Lorraine. Des publicistes ont demandé à cette époque qu'on achevât l'œuvre d'un coup. La moitié réservée du plan n'est autre que le département du Nord ; qu'en ferait l'Allemagne non limitrophe de ce côté ?

Il est aisé de le deviner. L'Allemagne, au moment de l'ouverture des hostilités, aura l'avance de la concentration de ses forces ; elle a un puissant intérêt à passer par la vallée de la Meuse. Si les Français lui fournissent un motif, elle entrera sur-le-champ en Belgique comme garante de notre neutralité ; si tout prétexte fait défaut, elle invoquera d'impérieuses nécessités militaires [2]. La Meuse n'étant pas

Vienne publiés à Paris par Amyot en 1863. Gervinus résume avec une amertume visible (*Geschichte*, I, p. 236-248, etc.), ces négociations qui sont également très bien analysées, avec documents à l'appui, par M. A. Sorel, *Le traité de Paris de 1815*, p. 68-131.

1. Dans la publication officieuse, *Tableau de la guerre franco-allemande*, ces documents sont en partie réimprimés comme pièces justificatives du traité de Francfort.

2. « L'extension de l échiquier et l'avantage de combattre hors du champ clos délimité par nos barrières fortifiées suffiraient seuls à justifier stratégiquement la marche des Allemands par Liége et Namur. L'état-major de Berlin doit être d'autant plus tenté de sacrifier à cette considération que l'armée allemande est plus confiante dans la valeur, dans le talent de ses généraux et dans les résultats souverains de l'offensive. » Ténot, *La Frontière*, p. 333.

En 1870, les Allemands, après Sedan, ont évacué par nos

défendue, elle occupera la rive droite avec les places de Liége et de Namur en deux ou trois jours. L'armée belge, sans point d'appui sur le fleuve, serait impuissante à l'en déloger et ne l'essaiera vraisemblablement pas [1]. La victoire, une victoire décisive, se prononçant en sa faveur, l'Allemagne détient de fait, de Verdun à Maestricht, la ligne de la Meuse. Alors la tentation de la garder, le projet de réaliser une pensée nationale qui date de loin [2], se produiront fatalement, d'autant

chemins de fer leurs blessés et leurs malades, sans attendre notre consentement, en alléguant la force majeure. C'était une atteinte à notre neutralité. Quelques jours avant la déclaration de guerre, on constatait à deux reprises la présence d'officiers prussiens explorant les environs de Dolhain.

1. C'est l'opinion générale en France que les Belges ne lutteraient pas et iraient attendre les événements sous Anvers, après avoir détruit tout au plus quelques ponts et tunnels. M. Ténot a écrit de son côté : « La tendance de l'opinion en Belgique n'est pas favorable à une défense active de la neutralité. Les conseils les plus en faveur sont ceux d'une fausse prudence consistant à réunir, le cas échéant, dans le refuge d'Anvers, le gouvernement et l'armée tout entière et d'y attendre paisiblement le cours des événements, avec l'arrière-pensée de se tourner du côté du plus fort. » *La Frontière*, p. 316. — En Allemagne, on est moins indiscret, mais il est possible qu'on y pense de même.

2. Dans un mémoire du 4 août 1815, le prince de Hardenberg, rappelant les funestes conséquences pour l'Allemagne et l'Europe des conquêtes de Louis XIV, déclare que le seul moyen d'avoir une paix solide et durable con-

plus qu'on aurait sous la main une compensation pour la Belgique. Le sort du grand-duché de Luxembourg étant irrévocablement fixé dès que l'Allemagne est victorieuse, quoi de plus simple, au point de vue du vainqueur, que de nous donner en échange du Luxembourg belge, de la moitié des provinces de Liége et de Namur, le département du Nord qui a une étendue et une population supérieures [1]. Le plan de 1815 serait ainsi pleinement réalisé : la France serait frappée au cœur et réduite pour longtemps à l'impuissance. La Belgique, composée désormais d'environ quatre millions de Flamands avec deux millions de Wallons, deviendrait un État essentiellement germanique et subirait, sans résistance possible, l'ascendant du grand empire allemand. Il y aurait pour pousser l'Allemagne dans cette voie trois puissants mobiles : une tradition historique, un entraînement national et un intérêt politique de premier ordre [2]. Que ferait la

siste à faire rendre par la France à ses voisins « la défensive qu'elle leur a ôtée, c'est-à-dire l'Alsace et les forteresses des Pays-Bas, de la Meuse et de la Sarre. » De son côté, le baron de Gagern réclamait la restitution à l'Allemagne de Metz, Toul et Verdun avec leurs diocèses, ainsi que l'Alsace (août 1815). V. *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815*, t. I, p. 1481 et 1488.

1. Il y avait, en 1881, 270.351 Belges dans le département du Nord.

2. Dans un écrit récent, *La prochaine guerre franco-allemande*, Strasbourg, 1886, le colonel Kœttschau dit en parlant de la Belgique : « Le fragile bouclier du concert

Belgique et qui viendrait à son aide? Si nous avions combattu les Allemands, nous serions réputés belligérants et réduits à la merci du vainqueur. Si l'armée allemande s'est présentée comme alliée, si nous avons combattu à ses côtés, la combinaison, plus pénible à imposer, ne s'en exécuterait pas moins. L'histoire est là pour nous avertir et cette histoire date d'hier. En 1860, la France, après avoir provoqué la rupture avec l'Autriche pour fonder l'indépendance de l'Italie, s'est fait céder par son alliée la Savoie et Nice afin de reporter sa frontière aux Alpes. En 1866, les Prussiens, après avoir conquis avec l'Autriche les duchés de l'Elbe, après avoir signé la convention de partage de Gastein (1865), ont chassé leurs alliés de la veille, du Holstein et bientôt de l'Allemagne. En 1877, les Russes, s'alliant aux Roumains qui s'illustrèrent à leurs côtés sous Plevna, leur garantirent l'intégrité de leur territoire; la guerre terminée, ils prirent aux Rou-

européen si souvent troublé vaut déjà peu en temps de paix; pendant une guerre qui bouleverserait toute l'Europe, il sera mis en pièces pour n'être remis en état qu'aux négociations de paix, comme le comporteront les circonstances. L'histoire des cent dernières années est de nature à fournir même au vulgaire la preuve à l'appui de ces observations. Il faut donc conseiller aux États militairement faibles qui, dans la prochaine guerre franco-allemande, seront les coulisses du théâtre de la guerre, de donner à leurs armées une force suffisante de résistance et de protéger leurs frontières par des travaux défensifs. » (P. 142.)

mains la riche et fertile province de la Bessarabie, habitée en majeure partie par des Valaques, et leur imposèrent en échange les steppes et les marécages de la Dobroudscha, peuplés par des Tartares. Le prince et le peuple roumain protestèrent avec énergie contre cette violence ; ils ne trouvèrent pas au Congrès de Berlin une voix pour les défendre, et pourtant le prince de Roumanie était un Hohenzollern.

L'Europe ferait-elle plus pour nous? La France écrasée, la Russie est impuissante ; l'Angleterre n'a pas d'armée et la maison d'Autriche débordée par le flot montant du slavisme est dès à présent réduite à chercher un appui chez son antique rivale. L'Europe serait à Berlin. Elle y était déjà en 1864, quand elle laissa déchirer le traité de garantie de 1852 qui protégeait l'intégrité du Danemark.

Là gît le suprême danger qu'il est du devoir de la Belgique de prévoir, de chercher à conjurer par tous les moyens dont elle dispose. D'autres éventualités, il est vrai, peuvent se présenter ; moins vraisemblables dans l'état présent de l'Europe et la condition respective des puissances, moins directement menaçantes pour nous, elles doivent entrer néanmoins dans nos prévisions. Si la crise politique que traverse à l'intérieur l'Allemagne venait à atteindre son organisation militaire, si d'autre part le mouvement de décomposition de l'État s'arrêtait en France, qu'il y surgît un homme de guerre, la fortune des armes pourrait se renverser.

Le programme de la France victorieuse serait alors tout tracé ; non seulement l'Alsace-Lorraine lui ferait retour, mais le grand-duché de Luxembourg, pour peu que la défaite des Allemands fût sérieuse, lui serait acquis. Il se pourrait même qu'une pensée de représailles attirât les Français sur la Moselle inférieure. Alliée ou ennemie de la France pendant la guerre, à plus forte raison neutre, la Belgique en sortirait probablement intacte ; mais son avenir serait gravement compromis. Si les Français s'avançaient à l'Est jusqu'à la hauteur de Gouvy, à quelques lieues seulement de Liége et de Maestricht, s'ils entraient ainsi presque en contact avec la Hollande rivée fatalement à l'alliance de la puissance du Midi par crainte de la puissance de l'Est, nous serions à peu près isolés de l'Allemagne, nous deviendrions une espèce d'enclave. L'union douanière et militaire avec la France nous serait bientôt imposée. Même avec le maintien de notre autonomie administrative, ce serait la ruine à bref délai de notre indépendance.

Par une étrange interversion des rôles, ce serait en ce cas le prince de Bismarck lui-même qui aurait tracé d'avance à Brünn, dès le mois de juin 1866, devant un agent de Napoléon III, le programme de la politique française [1].

1. « Votre situation est bien simple, aurait dit le premier ministre prussien à M. Lefebvre de Béhaine, il faut aller trouver le roi des Belges, lui dire que les inévitables agrandissements politiques et territoriaux de la Prusse

Les deux hypothèses qui précèdent n'en excluent plus une troisième ; celle d'une guerre où les succès et les revers se balançant, la suprématie ne se fixerait en définitive dans aucun des camps. Ce serait assurément la conjoncture la plus favorable à la Belgique ; elle pourrait déterminer la rétrocession de la Lorraine à la France, l'Allemagne s'indemnisant par le grand-duché de Luxembourg ; mais ce ne serait qu'une trêve qui laisserait subsister de part et d'autre autant d'animosités que de regrets. Aucune des deux éventualités que nous avons considérées plus haut ne serait définitivement écartée.

La conclusion qui se dégage de l'ensemble de ces observations a un caractère d'évidence ; c'est l'obligation pour la Belgique de prendre sur la Meuse une position si forte qu'elle commande militairement ses deux rives entre Maestricht et Givet. C'est la condition essentielle du maintien de notre

vous paraissent inquiétants, qu'il n'y a guère qu'un moyen pour vous de parer à des éventualités dangereuses et de rétablir l'équilibre dans des conditions rassurantes pour l'Europe et pour nous (*sic*). Ce moyen, c'est d'unir les destinées de la Belgique aux vôtres par des liens si étroits que cette monarchie dont l'autonomie serait d'ailleurs respectée, devienne au nord le véritable boulevard de la France, rentrée dans l'exercice de ses droits naturels. » (Dépêche du duc de Gramont au marquis de Lavalette, 27 juillet 1870 : *La France et la Prusse avant la guerre*, par le duc de Gramont. Paris, 1872.) Etait-ce ironie pure? Les préliminaires de cet entretien rendent cette explication bien difficile.

neutralité qui ne survivra qu'autant que nous ne soyons pas impliqués dans la grande lutte qui se prépare. Vaincus ou vainqueurs avec la France contre l'Allemagne, avec l'Allemagne contre la France, nous ne pouvons plus être neutres après. L'indépendance nationale, l'intégrité du territoire seraient elles-mêmes gravement compromises. C'est cette extrémité qu'il faut empêcher pour remplir notre devoir non seulement envers nous-mêmes, mais envers l'Europe. Ce dernier point a été trop souvent perdu de vue ; or, il est fondamental et domine nos relations extérieures. En fortifiant Anvers et y concentrant sa défense même au prix de l'abandon de presque tout son territoire, la Belgique n'a obéi qu'à une préoccupation nationale ; elle n'a songé qu'à maintenir son drapeau jusqu'au jour où d'autres puissances viendront la dégager, sur la foi des traités, sans avoir mérité leur secours par des services réels [1]. Ce n'est pas assez ; notre obligation n'est pas si étroite ; nous avons assumé le devoir international de servir de rempart entre la France et l'Allemagne.

Les puissances en 1831 ont subordonné la reconnaissance de son indépendance à l'accomplisse-

1. Dans les discussions relatives aux fortifications d'Anvers de 1858 et 1859, il y avait quasi-unanimité pour repousser avec indignation la pensée que l'armée belge bornât son rôle à s'enfermer dans Anvers. C'est pourtant à ce résultat qu'on aboutit fatalement faute d'une position stratégique sur la Meuse.

ment par la Belgique de la part qui lui incombait dans la mission européenne du royaume des Pays-Bas. Le protocole célèbre du 19 février 1831 demeure l'expression de cette pensée [1]. La neutralité et la garantie sont sortis de là ; mais un rôle actif a été imposé en même temps à la Belgique. C'est ce rôle qu'en cas de guerre entre l'Allemagne et la France elle serait tenue de remplir sur la Meuse et qu'elle ne saurait négliger sans encourir les plus lourdes responsabilités.

A moins d'une révolution fondamentale dans les conditions actuelles d'existence des États de l'Occident, tout indique que l'objectif des Allemands dans la guerre future sera la conquête de la rive droite de la Meuse, de Ruremonde à Toul, comme celui des Français sera la possession de la rive gauche du Rhin entre Bâle et Coblentz. L'enjeu de part et d'autre serait digne d'un effort désespéré. Directement ou indirectement, il aura pour effet de nous entraîner dans le conflit. Pour en conjurer le péril quant à nous, il est indispensable de faire

1. « L'union de la Belgique avec la Hollande se brisa... Il n'appartenait pas aux puissances de juger des causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais quand elles voyaient ces liens rompus, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant. Il leur appartenait d'assurer, à la faveur des combinaisons nouvelles, cette tranquillité de l'Europe dont l'union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases... »

de Liége un camp retranché en l'enveloppant d'une ceinture de forts capables d'une résistance prolongée. Alors le passage d'une armée française ou allemande par nos lignes de communication cesse d'avoir sa raison d'être ; fût-il tenté néanmoins, l'armée belge ayant en ce cas une base d'opérations sur la Meuse peut étendre son action sur la rive droite du fleuve et combattre dans de bonnes conditions le belligérant qui aurait violé notre sol. Forte avec ses réserves d'environ 150.000 hommes, elle demeure maîtresse de nos deux fleuves et peut mettre 80.000 hommes en campagne en avant de Bruxelles, sans s'exposer à perdre, en cas d'échec, ses communications soit avec Anvers, soit avec Liége. C'est ainsi que Jomini, qui ajoutait même la fortification de la capitale, comprenait la défense de la Belgique, et politiquement elle ne saurait se comprendre autrement [1].

Le plan élaboré par le général Brialmont pour la fortification de Liége s'inspire de ces vues ; il vise spécialement l'hypothèse du passage des armées belligérantes par les routes, les chemins de fer et les ponts dont Liége est le principal centre de croisement. En interceptant les nœuds essen-

1. « Je confesse que pour ma part je ne parviens pas à voir l'avantage qu'il y a à découvrir totalement Bruxelles, en rasant tout obstacle entre la Meuse et l'Escaut. Ne dites toutefois pas un mot de ceci au gouvernement français. » (Lord Palmerston à lord Granville, 16 septembre 1831.)

tiels de jonction, en y accumulant les obstacles, il tend à retarder le mouvement d'invasion, c'est-à-dire à le rendre inutile. Ce résultat serait déjà considérable ; mais pour le rendre complet, pour nous assurer la pleine disposition de la rive droite de la Meuse, pour empêcher que la position de Liége ne puisse être tournée en aucun cas, il conviendrait que l'action des forces qui la gardent pût s'étendre jusqu'à la frontière. Le projet du général Brialmont serait susceptible d'un développement en ce sens. Deux forts, l'un à Visé, l'autre à Huy, empêcheraient de passer au nord ou au sud de la place principale ; deux autres forts, l'un à Pépinster, l'autre à Comblain-au-Pont, commanderaient, le premier la tête de ligne de l'Est belge, le second la jonction des chemins de fer de l'Amblève et de l'Ourthe, à moins qu'on ne préférât remplacer ces deux derniers ouvrages par la destruction d'un certain nombre de ponts et de tunnels. Mais cette opération dispendieuse et toujours aléatoire, ne serait pas exempte de graves inconvénients tant au point de vue extérieur qu'intérieur. Le général Brialmont est d'avis que le fort de Comblain suffirait si on le combinait avec une destruction notable de la voie ferrée aux environs de Trois-Ponts, station de la ligne d'Amblève se raccordant à l'Est belge.

Dans ces conditions et moyennant une dépense relativement faible, nous aurions satisfait à nos devoirs envers l'Europe comme envers nous-mêmes.

Liége serait inabordable et son action préventive se ferait sentir de Maestricht à Luxembourg.

Même après cela, la situation de la Belgique dans la guerre future commandera la plus extrême vigilance. Les victoires de l'Allemagne peuvent nous être désormais aussi funestes que ses revers ; le péril de son côté, tout porte à le croire, sera même plus immédiat. C'est la conséquence fatale des délimitations politiques sorties des transactions de Londres. Liége sans la possession de Maestricht sera toujours exposée, comme la province de Luxembourg ne nous sera irrévocablement acquise que par la cession de la ville de Luxembourg même.

La reconstitution de la frontière de 1830 devrait être le but constant de la politique extérieure de la Belgique ; c'est pour elle une politique strictement conservatrice. La fortification de Liége serait une affirmation en ce sens, en même temps qu'elle est une précaution nécessaire. Ce n'est qu'à ce prix que cette florissante cité sera mise à l'abri d'un coup de main, que trois de nos provinces échappent à un abandon qui pourrait être irrémédiable, que la Belgique acquiert sur l'échiquier européen une position qui, si le destin la seconde, peut lui ouvrir des perspectives vers une plus forte constitution territoriale.

Il reste une observation finale à faire. On objectera peut-être que dans les déductions qui précèdent il n'est tenu aucun compte du droit interna-

tional ni des traités. Il ne faut certes pas déprécier la valeur des garanties de cette nature ; elles sont la loi des temps de paix. Mais l'expérience de tous les siècles enseigne que dans les questions concernant la défense des États la prudence commande d'en faire abstraction. Le règne du droit entre États en temps de guerre est encore un idéal.

E. Banning.

Écrit en mars 1881.
Revu et complété en octobre 1886.

FIN.

---

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages |
|---|---|
| Avant-Propos | VII |
| Introduction. Vie et idées d'Émile Banning. Origine et portée internationale des *Considérations politiques sur la défense de la Meuse* | 3 |
| Considérations politiques sur la défense de la Meuse : | |
| I. La France et l'Allemagne devant la guerre de revanche. — Les routes d'invasion et les champs de bataille futurs | 43 |
| II. Importance stratégique de Liége et de Namur. — Plan de défense de ces places en cas de passage d'armées belligérantes | 60 |
| III. L'Allemagne et la frontière de la Meuse. — Conséquences possibles de la guerre future | 74 |
| Table des matières | 113 |


MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST et Cie, Éditeurs
4, PLACE DU MUSÉE, BRUXELLES
BUREAU A PARIS : 63, BOULEVARD HAUSSMANN

*Extrait du Catalogue :*

## L'ALLEMAGNE AVANT LA GUERRE

LES CAUSES ET LES RESPONSABILITÉS
par le Baron BEYENS
Ancien ministre de Belgique à Berlin.

L'empereur Guillaume. — La famille impériale allemande. La Cour. Le gouvernement. — L'armée et la marine allemandes. Le parti de la guerre. — Le Reichstag et les partis politiques. — L'état des esprits. Les causes économiques de la guerre. — La question du Maroc. — La question d'Orient. — La semaine tragique. — La neutralité belge et l'invasion de la Belgique. — Conclusion.

Un fort volume in-16 de 388 pages.

Nouvelle édition (6e mille). Prix : **4** fr. **80**

## L'EFFORT BRITANNIQUE

CONTRIBUTION DE L'ANGLETERRE A LA GUERRE EUROPÉENNE
par Jules DESTRÉE
Membre de la Chambre des Représentants de Belgique.
**Préface de Georges Clemenceau.**

L'effort naval. — L'effort militaire : L'armée d'hier. — L'armée d'aujourd'hui (recrutement; entraînement; les campagnes de France et de Belgique ; autres campagnes). — L'effort industriel. — L'action diplomatique.

Un volume in-16 de 300 pages. Prix : **3** fr. **50**

## VILLES MEURTRIES DE BELGIQUE

***Anvers, Malines et Lierre,*** par E. VERHAEREN
***Bruxelles et Louvain,*** par L. DUMONT-WILDEN
***Les Villes Wallonnes,*** par Jules DESTRÉE
***Villes de Flandre,*** par Pierre NOTHOMB

Chaque volume, de format in-16, d'environ 64 pages de texte, comporte 32 illustrations hors texte, en typogravure : reproductions de monuments, d'anciennes gravures, de tableaux, vues urbaines, types populaires, etc.

Prix : **1** fr. **50** broché ; — **2** francs cartonné.

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
**G. VAN OEST ET Cie, EDITEURS**
*4, Place du Musée, BRUXELLES*
BUREAU A PARIS : 63, BOULEVARD HAUSSMANN

# LES CAHIERS BELGES

Sous ce titre nous avons entrepris la publication d'une série d'études consacrées à des questions intéressant le passé, le présent et l'avenir de la Belgique, sous leurs divers aspects : historique, diplomatique, militaire et économique.

***VIENNENT DE PARAITRE :***

N° 1. *La propagande allemande et la question belge*, par J. Mélot.

N° 2. *La surprise. Les jours épiques de Liége*, par Paul Crokaert.

N° 3. *Le chiffon de papier*, par J. Massart.

N° 4. *L'Armée et la Nation*, par Memor.

N° 5. *Le soldat belge peint par lui-même*, par H. Davignon.

N° 6. *Le testament politique du général von Bissing*, par F. Passelecq.

N° 7. *Jules Renkin et la conquête africaine*, par Miles.

Nos 8-9. *La volonté nationale belge en 1830*, par F. Van Langenhove.

N° 10. *La littérature belge. Son rôle dans la résistance de la Belgique*, par M. des Ombiaux.

N° 11. *La résurrection d'une armée*, par le Commandant Willy Breton.

N° 12. *Un précurseur : le général Brialmont*, par Paul Crokaert.

N° 13. *Le baron de Broqueville et la défense nationale*, par Miles.

N° 14. *La Belgique et les régions rhénanes*, par N. Wallez.

N° 15. *Le baron Nothomb et la question luxembourgeoise*, par Ryckman-Betz.

N° 16. *La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg*, par Jules Destrée.

N° 17. *Le mouvement flamand et la guerre*, par Léo Van Puyvelde.

N° 18. *Les visées de l'Allemagne sur le Congo Belge*, par Maurice Bourquin.

**D'autres études d'un très vif intérêt sont en préparation.**

*Prix de chaque numéro :* **0** fr. **70**. On souscrit aux numéros 13 à 24 des *Cahiers belges* au prix de 8 fr. 50 franco pour la France et 9 fr. 50 franco à l'étranger. S'adresser à la librairie G. Van Oest et Cie, 63, boulevard Haussmann, Paris.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.